

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Seizième séance – Mardi 3 octobre 2023, à 20 h 30

**Présidence de M. Pierre de Bocard, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *M. Jean-Luc von Arx* (remplacé par *M<sup>me</sup> Oana Cotoi*), *M. Aurélien Borgeaud* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M. Simon Brandt*, *M<sup>me</sup> Oriana Brücker* (remplacée par *M. François Mireval*), *M<sup>me</sup> Monica Granda* (remplacée par *M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer*), *M. Yves Herren*, *M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini* (remplacée par *M. Alpha Oumar Dramé*), *M. Antoine Maulini*, *M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz* (remplacée par *M. Charles-Antoine Kuszli*), *M<sup>me</sup> Albane Schlechten* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*) et *M<sup>me</sup> Melete Solomon-Kuftom* (remplacée par *M. Florian Schweri*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif et *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, conseillère administrative.

### CONVOCAATION

Par lettre du 20 septembre 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 3 et mercredi 4 octobre 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Je vous informe que demain, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous recevrez la liste de l’ensemble des présidents et vice-présidents des bureaux et locaux de vote de la Ville de Genève. Merci.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Motions d’ordonnancement.

**Le président.** Nous sommes saisis d’une motion d’ordonnancement émanant du Conseil administratif demandant l’adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-1589: «Proposition du Conseil administratif du 27 septembre 2023 en vue de l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 600 000 francs destiné à la municipalité de La Chaux-de-Fonds, faisant suite à son appel à dons consécutif à la tempête du 24 juillet 2023». Je passe donc la parole au Conseil administratif qui développe la demande de traitement en urgence.

**M. Alfonso Gomez, maire.** Merci, Monsieur le président. Je n’ai pas besoin de vous expliquer le contexte. Une tragédie a frappé La Chaux-de-Fonds, balayée par des vents allant jusqu’à 220 km/h, peut-être même davantage, puisque les

appareils, semble-t-il, ne peuvent mesurer au-delà. La tempête a eu des conséquences extrêmement graves pour La Chaux-de-Fonds. Dès les premiers instants, la Ville de Genève s'est enquis auprès de sa municipalité et de son président de savoir ce que nous pouvions faire. Vous savez que le Service d'incendie et de secours (SIS) est allé sur place pour aider la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Nous avons évidemment attendu que cette dernière établisse un état complet des lieux pour aller plus loin. Il y a eu 1500 arbres déracinés. Il y a donc, dans ce domaine, un besoin urgent, d'autant que la saison de la plantation démarre maintenant, au mois de novembre. C'est la raison pour laquelle l'article 4 de la délibération PR-1589 est muni de la clause d'urgence. Il s'agit, pour la Ville de Genève, de faire preuve de solidarité entre villes. Surtout à l'égard d'une municipalité, comme La Chaux-de-Fonds, qui dispose d'un budget de 270 millions de francs et qui fait face à des dégâts estimés à 90 millions de francs. En comparaison, c'est comme si la Ville de Genève avait subi pour 450 millions de francs de dégâts. Vous voyez, les chiffres sont considérables. Plusieurs villes se sont déjà manifestées, il nous semblait important que la Ville de Genève fasse également acte et preuve de solidarité. Il faut aider La Chaux-de-Fonds le plus rapidement possible, afin qu'elle commande un certain nombre d'arbres et que la plantation puisse se faire au mois de novembre.

Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif vous demande de traiter sur le siège cette proposition. Je vous remercie.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la proposition PR-1589 est acceptée à l'unanimité (53 oui).**

**Le président.** Elle sera traitée demain à partir de 20 h 30.

Je passe à l'urgence numéro 1, si je puis dire, provenant du Parti socialiste, qui demande de traiter en urgence le rapport R-276 A/B, relatif à la situation précaire de certains locataires et sous-locataires de la Ville, qui figure à l'ordre du jour. Je passe la parole à M. Pierre-Yves Bosshard. Vous avez une minute sur la demande de traitement en urgence.

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, chers collègues, au mois de janvier 2021, en pleine pandémie, notre collègue Ana Maria Barciela Villar s'inquiétait des conséquences de la pandémie sur les locataires et les sous-locataires de notre ville, notamment sur le risque très réel d'expulsion de leur logement. Elle a donc déposé, avec des collègues de l'Alternative et du

Centre, une résolution pour que la Ville, avec d'autres collectivités publiques, s'en occupe sérieusement.

Deux ans et demi plus tard, le risque de pandémie s'est éloigné, mais d'autres menaces économiques planent sur une grande majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Avec la hausse du taux hypothécaire de référence, les hausses de loyers pleuvent, on en veut pour preuve que les permanences de l'Association suisse des locataires débordent. Des locataires pourraient ne plus être en mesure de s'acquitter de ces loyers réhaussés et se retrouver, comme il y a deux ans, menacés d'expulsion. Il y a urgence à agir. Je vous invite donc à accepter cette motion d'ordonnancement pour que nous puissions en débattre quand il en est encore temps. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports R-276 A/B est acceptée par 57 oui contre 7 non.

**Le président.** Je passe à l'urgence numéro 2, demandée par Le Centre. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement demandant de traiter en urgence le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement M-1495 A, qui figure à l'ordre du jour. Madame Carron, vous avez une minute sur la demande de traitement en urgence.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (LC).** Merci, Monsieur le président. Nous demandons l'urgence pour le rapport sur la motion qui vient d'être citée, dont le premier signataire est notre collègue Lionel Ricou. Cette motion a été déposée il y a un certain temps, plus de trois ans. Le rapport sur cet objet est toujours d'une grande actualité. Il est à notre ordre du jour depuis une année et demie et nous souhaitons qu'il puisse enfin en sortir. Une dynamique cantonale en matière d'électromobilité est lancée depuis un certain temps et, dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons entendu que le Canton avait exprimé son souhait de travailler avec la Ville. Cette synergie est de bon augure, et pour pouvoir l'accomplir avant qu'il ne soit trop tard, nous vous remercions par avance de bien vouloir voter en faveur de l'urgence sur ce rapport.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1495 A est acceptée par 59 oui contre 6 non (3 abstentions).

**Le président.** Je passe à l'urgence numéro 3. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement du Parti libéral-radical, qui demande de traiter en urgence la motion M-1725, figurant à l'ordre et du jour et qui concerne la création

de 1500 places supplémentaires accessibles aux deux-roues motorisés. Je vous passe la parole, Monsieur Kevin Schmid, pour une minute sur la demande de traitement en urgence.

**M. Kevin Schmid** (PLR). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, nous vous invitons à accepter cette urgence pour une raison que vous pouvez constater tous les jours: la présence d'un certain nombre de deux-roues motorisés sur les trottoirs. L'évolution du nombre de places de stationnement disponibles, au-delà du fait que celles-ci soient payantes ou non, nous préoccupe. Elle nous a poussés à déposer cette requête auprès de ce Conseil.

Nous constatons que cette situation gêne aussi les usagers de vélos, puisque certains deux-roues motorisés sont tentés de se parquer sur les places de stationnement qui leur sont réservées. Le nombre de places nécessaires a été estimé en fonction du flux, car – je vous l'expliquais récemment – la part modale des deux-roues pour se rendre au travail en Ville de Genève, depuis l'entier du canton, est importante. Face à cette augmentation et aux préoccupations quant à la sécurité des Genevois et des Genevoises en ville de Genève, nous vous demandons d'accepter cette motion d'ordonnancement pour qu'on puisse en discuter.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1725 est refusée par 41 non contre 28 oui.*

**Le président.** Je passe à l'urgence numéro 4, demandée par Ensemble à gauche. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement demandant l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération de M<sup>mes</sup> et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Monica Granda, Livia Zbinden, Christian Zaugg, Maryelle Budry et Corinne Bonnet-Mérier: «Aide aux réfugiés arméniens du Haut-Karabagh» (PRD-341). Madame Brigitte Studer, vous avez la parole sur la demande de traitement en urgence durant une minute.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci. Chers et chères collègues, cette demande d'urgence est un appel à la solidarité. Nous assistons à une situation dramatique. Depuis le 19 septembre, on estime que 100 000 personnes, 100 000 Arméniens et Arméniennes, ont été forcées de quitter le Haut-Karabagh, craignant pour leur vie. C'est une situation très difficile pour l'Arménie, petit pays de 3 millions d'habitants, amené à les accueillir. Nous proposons que la Ville de Genève s'engage rapidement pour une aide aux réfugiés arméniens, pour la protection et l'aide aux personnes touchées par ce conflit. Pour Ensemble à gauche, il est

urgent d'intervenir; et nous ne sommes de loin pas les seuls à le penser, puisque depuis son élaboration, ce projet de délibération a été signé par des élus du Parti socialiste, des Verts, du Centre et du Parti libéral-radical. Nous vous remercions de traiter en urgence ce projet de délibération. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du PRD-341 est acceptée par 56 oui contre 13 non (1 abstention).

**Le président.** Je passe à la dernière urgence, demandée par le Mouvement citoyens genevois. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnement demandant de traiter en urgence la motion M-1795, qui figure à l'ordre du jour. Monsieur Amar Madani, vous avez la parole durant une minute sur la demande de traitement en urgence.

**M. Amar Madani (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, j'ai l'honneur de présenter au nom du Mouvement citoyens genevois cette motion intitulée «Des bouquinistes sur la place Saint-Antoine». L'idée de cette motion est de demander au Conseil administratif de mettre à disposition un espace aménagé et dédié à l'installation de bouquinistes sur la place Saint-Antoine. Cela pourrait contribuer à l'enrichissement culturel, social et touristique de la ville de Genève, et favoriserait la promotion de la lecture, tout en dynamisant l'économie. Mesdames et Messieurs, hommes et femmes de culture, je vous invite à accepter notre urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnement portant sur la motion M-1795 est acceptée par 59 oui contre 8 non (1 abstention).

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

**5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 13 février 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz, Brigitte Studer, Elena Ursache, Omar Azzabi, Denis Ruyschaert, Antoine Maulini, Ahmed Jama et Anna Barseghian: «Pour une répartition équitable du temps» (PRD-323 A)<sup>1</sup>.**

*11 septembre 2023*

**Rapport de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission du règlement le 7 mars 2023. Il a été traité les 5 avril et 10 mai 2023, sous la présidence de M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, ainsi que les 24 mai et 23 août 2023, sous la présidence de M. Pierre de Boccard. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Caroline Pascale-Suisse, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que selon l'art. 84 «Débat libre» du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, le temps de parole durant les débats budgétaires est illimité;
- que selon l'art. 89, al. 3 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, le temps de présentation des rapports de majorité et de minorité est illimité;
- que lors de la plénière relative au budget 2023, des rapports de minorité ont été présentés entre 45 minutes et 1 h 10;
- qu'au Grand Conseil, lors des débats budgétaires, le temps de parole dédié aux rapports de majorité, aux rapports de minorité, aux déclarations préliminaires, aux positions finales est limité par personne (rapporteur-euse; député-e, conseiller-ère d'Etat) et par groupe, la durée totale du débat étant aussi cadrée;
- que le PRD-318 demande la suppression des jetons de présence après 12 heures de débats,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 180<sup>e</sup> année: Développé, N°49, p.6692.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal;  
sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal, article 93bis, est modifié comme suit:

Art. 93bis Procédure relative au budget et aux comptes (modifié)

- al. 1 modifié: Le premier débat porte sur les déclarations du Conseil administratif et des groupes sur le budget ou les comptes votés en commission des finances. Le temps d'intervention pour les rapporteur-euse-s de majorité et de minorité, pour les déclarations préliminaires de chaque parti ainsi que du Conseil administratif est de 7 minutes.
- al. 2 modifié: Le deuxième débat prévoit la discussion et le vote des amendements déposés lors du premier débat. Chaque groupe a 60 minutes au total. Le temps global est de 7 minutes par indépendant. Chaque intervention est limitée à 5 minutes.
- al. 3: Le troisième débat est composé de la discussion et du vote sur le budget ou les comptes tels qu'acceptés lors du deuxième débat.
- al. 4 modifié: A l'issue du troisième débat, chaque groupe peut exprimer sa position, ainsi que le Conseil administratif, pendant 7 minutes.

### **Séance du 5 avril 2023**

*Audition de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, coauteure du projet de délibération*

M<sup>me</sup> Corpataux indique que la répartition équitable du temps concerne les débats budgétaires et les comptes, qui n'ont pas de temps de parole défini contrairement aux autres objets.

Suite à différentes séances de budgets et comptes, depuis plusieurs années il y a des temps très longs de présentation des rapports de minorité et de majorité, jusqu'à plus d'une heure pour des rapports de minorité.

Les rapports de minorité doivent poser les points essentiels et non constituer une relecture complète du rapport.

Ce projet de délibération permet de limiter le temps de discussion du budget au samedi complet de 8 h à 24 h en évitant de le prolonger du lundi au mardi.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Cela laisse assez de temps pour faire le travail parlementaire et, si les débats sont plus limités au niveau du temps, tous les partis pourraient dire ce qu'ils veulent dire durant le samedi.

Elle fait une analogie avec le Grand Conseil qui a une procédure interne qu'elle ne peut pas donner mais qu'elle a reproduit dans l'art. 93bis. Au Grand Conseil, avec un temps limité, tout le monde arrive à dire l'essentiel des éléments pour le débat de chaque parti.

Limiter le temps permettrait d'énoncer les points essentiels, d'améliorer la clarté dans les débats, de permettre une meilleure écoute des personnes présentes dans la salle et des téléspectateurs.

Le but est que le temps soit bien réparti entre tous les partis, qu'il soit équitable pour tous afin de respecter le débat démocratique.

A la télévision en général ou dans les médias, le débat est minuté, chaque intervenant a un temps précis de parole.

Par ailleurs, si les débats ne se rallongent pas trop, la Ville n'aurait pas besoin de payer du temps de séance au personnel et aux élus.

Le règlement du Conseil municipal (RCM), par rapport aux débats libres, indique qu'il n'y a pas de limite pour les débats budgétaires et les comptes ni pour les présentations des rapports de minorité ou majorité.

Au Grand Conseil, il y a la même limitation de temps pour tout.

Contrairement au projet de délibération PRD-318 qui demandait la suppression des jetons de présence après 12 heures de débat, qui n'est pas légal selon elle, dont le but était le même, le projet de délibération PRD-323 demande de limiter le temps lié aux débats enfin que les intervenants soient plus synthétiques.

Elle fait les propositions qui suivent concernant l'art. 93bis al. 1 du RCM.

A l'alinéa 1, ajouter ceci à la suite: «Le temps d'intervention pour les rapporteurs de majorité et de minorité, pour les déclarations préliminaires de chaque parti ainsi que du Conseil administratif est de 7 minutes.» Elle indique que les 7 minutes sont basées sur le temps prévu au Grand Conseil.

S'agissant de l'alinéa 2, ajouter ceci à la suite: «Chaque groupe a 60 minutes au total. Le temps global est de 7 minutes par indépendant. Chaque intervention est limitée à 5 minutes.» Il n'y a pas de modification pour l'alinéa 3. Concernant l'alinéa 4, elle propose d'ajouter ceci à la fin de la phrase: «ainsi que le Conseil administratif, pendant 7 minutes».

Elle précise qu'elle n'a rien ajouté par rapport aux amendements car cela rentre dans le temps de parole global et cela oblige chacun à être synthétique et à réagir aux amendements au moment le plus opportun.

*Questions des commissaires*

Une commissaire demande pourquoi elle a fait le choix de 7 minutes et pas de 10 minutes, par exemple.

M<sup>me</sup> Corpataux répond que c'est parce qu'au Grand Conseil ils ont choisi 7 minutes.

Pour le rapport de majorité, qui est assez conséquent, elle s'est demandé si celui-ci devrait avoir un temps plus grand mais le Grand Conseil a mis le même temps.

Un commissaire indique que cette proposition lui plaît dans l'idée car il vise à limiter les débats sans restreindre la démocratie. Il avait une question sur la portée du projet qui se limite aux débats sur le budget et les comptes et il se demande s'il ne serait pas possible d'étendre la chose car ce n'est pas seulement au budget et aux comptes qu'il y a des présentations longues.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'il y a régulièrement plusieurs tentatives de diminuer le temps de parole, à l'ancienne législature le temps de parole est passé de 7 minutes à 5 minutes de prise de parole.

Il se demande si M<sup>me</sup> Corpataux a regardé également le règlement du Conseil national qui est intéressant sur ce sujet et dans lequel il y a un temps de parole, 20 minutes pour tous les rapporteurs des commissions, 20 minutes pour le représentant du Conseil fédéral, 10 minutes pour le porte-parole de chaque groupe, 5 minutes pour chacun des autres orateurs avec des limitations; un orateur ne peut pas intervenir plus de  $x$  fois. Il trouve ce genre de dispositif très intéressant et que cela mérite un enrichissement et un élargissement du spectre non seulement en termes de règlement du Grand Conseil mais aussi des instances fédérales. Il pense que ce serait intéressant d'explorer autre chose que le débat budgétaire.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle a fait une proposition dont le but était d'amener la réflexion et la discussion.

Un commissaire a une question sur la proposition pour l'alinéa 2 («Chaque groupe a 60 minutes au total. Le temps global est de 7 minutes par indépendant. Chaque intervention est limitée à 5 minutes.»). Il indique que c'est lors du deuxième débat que les amendements sont discutés et votés. Il se demande si cette disposition limiterait le nombre d'amendements à disposition des commissaires, respectivement des membres du Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Corpataux répond par la négative, ce qui est limité sont les interventions sur les amendements donc chaque parti ne va pas obligatoirement parler sur chaque amendement. Ce n'est pas une limitation du nombre d'amendements.

Dans le projet de délibération proposé, elle ne modifie pas le temps pour présenter les amendements qui est de 3 minutes.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Une commissaire a une remarque concernant les amendements à tiroirs. Elle indique qu'une conseillère municipale a déposé un amendement qui faisait cinq points; pouvoir prendre position ne serait-ce que pour le Conseil administratif sur cet amendement-là nécessitait à chacun des points plus qu'une minute. Elle se demande ainsi comment M<sup>me</sup> Corpataux voit les choses, si elle fait la différence avec les amendements à tiroirs.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle ne fait pas la différence car il est rare d'avoir des amendements à tiroirs. Elle indique que si la commission pense que 60 minutes n'est pas assez pour pouvoir répondre aux amendements, la commission peut élargir le temps.

Une commissaire se pose la question de savoir si le Conseil administratif ne peut pas intervenir à plusieurs reprises.

M<sup>me</sup> Corpataux répond que le Conseil administratif a 7 minutes comme les autres.

Une commissaire indique que M<sup>me</sup> Corpataux a dit qu'il était possible de finir samedi, et se demande s'il faut déposer en faisant en sorte que ce soit forcément fini le samedi.

M<sup>me</sup> Corpataux répond par la négative. Selon le temps qui est indiqué, basé sur le Grand Conseil, à minuit c'est fini et selon elle il y a largement assez de temps.

Une commissaire indique que celui qui présente l'amendement a 3 minutes, partant du principe que la dernière fois il y a eu 90 amendements, ce qui donne 3 heures, avec 1 heure de réponse par groupe ce qui ferait 7 heures car il y a 7 groupes.

M<sup>me</sup> Corpataux indique que ça fait 3 heures auxquelles sont ajoutées 7 heures, ce qui donne 10 heures au total. Donc il y a le temps puisque le samedi compte 16 heures.

Un commissaire demande si le Conseil administratif a 7 minutes pour présenter tout le budget.

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'elle a pris ce qui se passe au Grand Conseil; avant il y a la présentation du rapport de majorité qui met une partie des éléments, une autre partie des éléments est présentée par les rapports de minorité et le Conseil administratif normalement présente après. La présentation spécifique dans les détails a été faite en commission des finances donc il ne va pas repartir dans les détails, le Conseil d'Etat y arrive.

Un commissaire demande l'article du Grand Conseil sur lequel elle s'est basée.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

M<sup>me</sup> Corpataux répond qu'il s'agit d'une procédure qui n'est pas dans le règlement du Grand Conseil. C'est la procédure appliquée cette année qu'elle ne peut pas montrer mais elle a repris ce qui était écrit dessus.

Un commissaire se demande si pour le budget il s'agit du débat organisé car au Grand Conseil il y a trois débats, le débat libre, le débat organisé et le débat accéléré.

M<sup>me</sup> Corpataux ne sait pas, elle a vu une feuille où était écrit «procédure pour le budget 2023».

Un commissaire demande s'il serait possible de simplement dire que chaque groupe a 60 minutes et de ne pas limiter les interventions.

M<sup>me</sup> Corpataux répond que le but est que les personnes soient concises, synthétiques et claires et pas qu'un intervenant prenne 45 minutes sur les 60 minutes de suite.

La présidente met au vote l'audition de M. Koelliker, sautier au Grand Conseil, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met au vote l'audition du magistrat en charge des finances, M. Gomez, qui est acceptée à l'unanimité.

### Séance du 10 mai 2023

#### *Audition de M. Laurent Koelliker, sautier de la République et canton de Genève*

M. Koelliker explique que le projet de délibération porte principalement sur la question du débat budgétaire et sur les comptes. Il détaillera a posteriori les différentes catégories de débat qu'ils ont au Grand Conseil.

Il s'est concentré sur les deux débats principaux d'un parlement délibératif, à savoir le vote du budget et l'approbation des comptes. Les membres du Conseil municipal sont plus endurants que les députés au Grand Conseil puisqu'il remarque que les débats sur le budget durent très longtemps. A l'origine, les débats au Grand Conseil étaient aussi en catégorie de débats libres, simplement si les débats commençaient le jeudi les députés étaient épuisés autour du vendredi à 16 h et le débat se terminait de manière tronquée par le vote d'une motion d'ordre pour interrompre les débats et passer au vote.

A l'origine, au Grand Conseil il y avait un vote par département, puis ils sont passés à un vote par politique publique, néanmoins il a été très rare que le Grand Conseil vote le budget sans arriver à cette motion d'ordre et il en est de même pour les comptes. C'était dans les années 2000.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Chaque fois le Bureau faisait un bilan constatant que la situation était insatisfaisante puisqu'au moment de la motion d'ordre il n'y avait plus de prise de parole et les dernières politiques publiques n'étaient pas débattues et juste votées.

Il y a une première mesure adoptée qui était de faire un tirage au sort des politiques publiques pour éviter que ce soit toujours le premier département, c'est-à-dire le Département de l'instruction publique, qui subisse le feu des commentaires et des critiques et pour éviter que le dernier département ne soit jamais abordé.

La première solution était donc de rester en débat libre mais de faire un tour-nus aléatoire.

Cela a augmenté la diversité des débats mais n'a pas réglé le problème de la motion d'ordre.

Ensuite, à partir de 2010, il y a eu des tentatives de limiter le temps de parole où le Grand Conseil a procédé par tâtonnements, il y avait des règles très complexes avec un minutage par amendement, par groupe qui devenait très complexe à gérer jusqu'au système actuel avec des enveloppes de temps qui correspond à cette proposition de délibération et qui maintenant a fait ses preuves car ce système n'est plus remis en question et permet avec une grande fiabilité de déterminer la fin du débat.

Il n'y a jamais eu de dépassement dans le temps final prévu, le Grand Conseil termine toujours le vendredi en début ou en fin d'après-midi mais il n'y a plus besoin de revenir le vendredi soir ou le samedi matin comme c'était le cas par le passé.

C'est un système qui limite le temps des groupes donc requiert une plus grande organisation au sein des groupes pour choisir sur quelle politique publique les groupes vont intervenir et qui limite aussi les dépôts d'amendements, car le fait de déposer un seul amendement ou d'en déposer plusieurs ne permet pas d'obtenir davantage de temps de parole.

Il y a donc un intérêt à choisir les amendements pour ne pas en déposer trop et pour pouvoir s'exprimer sur chacun d'entre eux.

Il constate que le projet de délibération est précis en termes de temps et qu'il ancre dans le règlement des règles fixes. Il indique qu'au Grand Conseil il n'y a jamais eu de modifications de loi; cela s'est fait par un accord entre les chefs de groupe.

L'avantage est que cela permet de moduler les enveloppes de temps au gré des circonstances et des débats et, s'il n'y a pas d'accord entre les chefs de groupe, l'alternative est d'ancrer cela dans la loi.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Il constate qu'ils ont un article sur le débat libre qui inclut le débat sur le budget et les comptes; il serait possible de prévoir une exception en disant que le débat sur le budget et les comptes fait l'objet d'un temps limité et de réserver un document annexe relatif à l'organisation des débats dans lequel les temps seraient fixés.

Il est prévu 7 minutes pour le débat d'entrée en matière; il indique qu'au cours des 2-3 dernières années le Grand Conseil a oscillé entre 5 minutes et 7 minutes d'une année sur l'autre, ce qu'il n'aurait pas été possible de faire si le temps était inscrit dans la loi.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande s'ils arrivent à faire un rapport de majorité ou de minorité sur le budget en 7 minutes au Grand Conseil.

M. Koelliker répond qu'en pratique, pour le budget, les rapporteurs de majorité et de minorité ont tous 7 minutes sur le débat d'entrée en matière pour une prise de position générale et par la suite, au cours du deuxième débat, ils ont une enveloppe totale de temps de 30 minutes chacun pour l'entier des politiques publiques et tous les amendements.

En général ce ne sont pas eux qui épuisent leur temps de parole.

Un commissaire demande s'ils lisent le rapport qui sort de la commission des finances comme ils le font au Conseil municipal.

M. Koelliker répond par la négative, ils n'ont pas le temps.

Un commissaire demande si c'est bien 30 minutes pour l'enveloppe du temps.

M. Koelliker répond que c'est 30 minutes pour les rapporteurs et 60 minutes pour les groupes pour le budget, c'est-à-dire que cela inclut les déclarations, les questions et les prises de position sur toutes les politiques publiques et tous les amendements donc le dépôt d'amendements n'augmente pas le temps de parole. Selon son expérience, c'est 60 minutes pour le budget et 50 minutes pour les comptes car il n'y a pas cette possibilité d'amendement.

Un commissaire demande ce qu'il en est pour les membres du Conseil d'Etat.

M. Koelliker répond qu'il y a une latitude laissée à la présidence du Grand Conseil. Sachant que le Conseil d'Etat fait face à 7 groupes et 7 questions, il n'est pas possible de restreindre son temps de parole à l'équivalent d'un groupe. En général la pratique revient à doubler le temps dévolu au groupe donc le Conseil d'Etat aurait environ 2 heures.

Un commissaire demande l'avis de M. Koelliker par rapport à cette proposition et quelles seraient les contraintes si la mise en place devenait efficace.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

M. Koelliker répond que l'avantage de fixer des enveloppes de temps est que ça donne une idée réaliste du moment auquel le débat se termine sans avoir la perspective de devoir convoquer des séances supplémentaires pour terminer les travaux.

Il est vrai qu'il s'agit d'une limitation dans le temps de parole des interventions et d'une certaine manière il s'agit d'une limitation du débat démocratique qui, dans la pesée des intérêts, est contrebalancée avec une certaine efficacité.

Ils finissent à un résultat dans un temps raisonnable, ce qui permet de garder une qualité des débats et de voter un budget sans être épuisés.

Une commissaire demande si le temps de 7 minutes lui semble correct ou s'il faut modifier cette durée.

M. Koelliker répond qu'au niveau du Grand Conseil, pendant plusieurs années, c'était 5 minutes pour le débat d'entrée en matière et c'est passé à 7 minutes. L'autre règle est qu'il ne peut pas y avoir un groupe qui s'exprime pendant 60 minutes d'affilée car il faut conserver une dynamique des débats; la limite a été fixée à 5 minutes par intervention.

Un commissaire demande ce qu'il en est pour les indépendants.

M. Koelliker répond que lors des derniers débats ils étaient à 60 minutes par groupe, 30 minutes par rapporteur et, du fait qu'ils avaient 6 députés indépendants, leur temps a été fixé à 7 minutes par indépendant car 6 multiplié par 7 donne 42 minutes et la logique voulait qu'ils n'aient pas plus de temps qu'un groupe constitué.

Une commissaire demande s'il y a des différences au niveau du temps entre les prises de parole et les prises de parole pour les amendements, c'est-à-dire que pour un amendement quelqu'un peut s'exprimer pendant 5 minutes comme il pourrait s'exprimer pendant 5 minutes sur un département.

M. Koelliker répond par l'affirmative, la prise de parole est limitée 5 minutes quel que soit l'objet.

Un commissaire demande comment se déroule le troisième débat au Grand Conseil.

M. Koelliker répond que le troisième débat est consacré aux déclarations finales avant le vote donc c'est une enveloppe de 5 minutes qui est octroyée aux groupes avant le vote final.

Il y a encore des possibilités de déposer des amendements au troisième débat donc l'enveloppe des 60 minutes vaut pour le deuxième et le troisième débat et une fois que tous les amendements ont été votés, il y a 5 minutes avant le dernier vote pour chaque groupe, chaque rapporteur et pour le Conseil d'Etat.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Une commissaire demande à quel moment les amendements sont redéposés au troisième débat.

M. Koelliker indique que les amendements, nouveaux ou anciens, peuvent être déposés au début du troisième débat et ils sont votés dans l'ordre. Si un groupe n'a plus de temps de parole il ne peut plus s'exprimer, mais il peut toujours en déposer.

Une personne demande s'il y a une limite de temps pour déposer les amendements pour le troisième débat.

M. Koelliker répond qu'en principe c'est avant le début du troisième débat, mais tant qu'ils sont capables de les diffuser pour que les personnes sachent sur quoi elles votent, normalement ils les acceptent. Il précise qu'ils doivent quand même les avoir reçus dans un temps raisonnable pour pouvoir les scanner et les diffuser; c'est le même principe pour le deuxième débat.

Un commissaire a une question sur le mode d'adoption de cette pratique non inscrite dans la loi. Il se demande comment cela se passe si un groupe s'oppose à la décision du Bureau et des chefs de groupe.

M. Koelliker répond que le Bureau a la compétence de fixer la catégorie des débats.

Au Grand Conseil, il existe la catégorie du débat organisé en termes de temps, qui n'existe pas au Conseil municipal, et qui est devenue la catégorie la plus utilisée.

Le Bureau a la compétence d'inscrire le débat budgétaire en débat organisé. Les députés ont la compétence de contrer la décision du Bureau, ce qu'ils n'ont jamais fait, par un vote à la majorité des deux tiers en début de séance et, si une majorité de groupes contestaient, il serait possible de repasser en débat libre.

Donc la première décision est une décision du Bureau d'inscrire ces débats en débat organisé et la deuxième démarche est d'établir un programme, des enveloppes de temps qui sont discutées avec les chefs de groupe.

Le dernier mot sur l'attribution des enveloppes de parole reste quand même au Bureau mais après consultation des groupes.

M. Koelliker explique qu'il y a quatre catégories:

- La catégorie 1 est le débat libre qui peut être interminable, ils sont à 3 x 7 minutes pour chaque député pour chaque débat.
- La catégorie 2 est la catégorie de temps organisé c'est-à-dire que le temps total est fixé de manière approximative et le temps le plus souvent utilisé est 30 minutes. Il existe un moyen mnémotechnique pour savoir à quoi cela

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

correspond, il faut enlever le 0 pour obtenir le temps de chaque groupe, de chaque rapporteur, de chaque membre du Conseil d'Etat. Si le temps utilisé est 30 minutes, ça donne 3 minutes par groupe, 3 minutes par rapporteur, 3 minutes pour le Conseil d'Etat. Si le temps est de 50 minutes, ça donne 5 minutes par groupe, 5 minutes par rapporteur, 5 minutes pour le Conseil d'Etat.

- La catégorie 3 est le débat accéléré, c'est une séance consacrée exclusivement aux sujets non controversés et les règles de prise de parole sont d'une par groupe avec un maximum de 3 minutes, ce qui signifie que si une personne parle 30 secondes et qu'elle s'arrête, elle a épuisé le temps de son groupe.
- La catégorie 4, qui est une nouvelle catégorie, est la catégorie sans débat qui n'était jamais utilisée et qui maintenant est adoptée lorsque la commission est unanime, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas eu d'abstention. S'il y a une abstention, ça passe en débat accéléré, s'il n'y a aucune abstention c'est ce débat avec la possibilité de demander un renvoi en commission.

Un commissaire demande si le fait que les abstentions comptent est marqué dans le règlement.

M. Koelliker répond par l'affirmative.

Un commissaire indique que c'est inversé au Conseil municipal, l'abstention ne rompt pas l'unanimité. Elle demande s'il peut expliquer le processus de cette ligne de temps, comment elle fonctionne et pourquoi elle ne peut pas être adaptée.

M. Koelliker répond que dans la salle il y a un minuteur développé en interne par rapport à toutes leurs règles de débat donc il n'est pas transposable, mais l'idée peut être reprise et développée par le service informatique de la Ville puisque l'accès à cet écran se fait par le biais d'un serveur. Il s'agit d'un minuteur visuel et non pas d'un décompte, car le fait d'avoir un décompte et de voir les chiffres touche la même partie du cerveau que le langage; c'est de nature à perturber, tandis qu'un aspect visuel avec une sorte de sablier coloré qui évolue n'interfère pas avec l'expression. Si le service informatique est disposé, il suffit d'une tablette pour pouvoir le projeter.

### *Discussion*

Un commissaire indique que cette audition a apporté une réflexion intéressante qui est de savoir s'il est nécessaire de mettre directement dans le règlement toutes ces règles très détaillées que propose ce projet de délibération, et s'il ne faudrait pas faire comme au Grand Conseil, c'est-à-dire une nouvelle catégorie de débat, un débat organisé qui renverrait au Bureau et aux chefs de groupe avec peut-être des modifications année après année plutôt que d'ancrer dans le règlement des règles trop précises.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Un commissaire indique qu'en général le Grand Conseil utilise le débat organisé pour l'ensemble des débats et de mémoire il n'a jamais vécu le débat libre.

Un autre indique qu'ils se limitent au débat du budget, s'ils avaient cette catégorie de débat qui donne une structure et qui donne un mandat clair au Bureau pour structurer les débats et surtout sur le budget, il pense que ça aiderait beaucoup à structurer les choses.

Plusieurs commissaires pensent qu'il ne faut pas que ce soit dans le règlement comme c'est marqué dans cette proposition.

Au niveau du budget, les personnes sont épuisées et l'enveloppe de temps est une bonne idée. Il faudra trouver une solution qui n'est pas totalement réglementaire pour éviter d'avoir à chaque budget un épuisement des personnes.

Fixer dans du marbre quelque chose à la suite d'un budget particulier dont les excès sont devenus évidents pour tout le monde ne devrait pas empêcher que le débat démocratique se fasse, c'est au Bureau et chefs de groupe d'organiser un déroulement de budget.

Il faut s'inspirer éventuellement de ce que d'autres ont fait sans les imiter.

Un commissaire pense qu'il nous manque les débats organisés.

Le Bureau a eu beaucoup d'échanges pour organiser la séance et ils ont travaillé sur 5 jours pour pouvoir organiser cette journée. Cette prise de parole qui a duré 1 h 27 sur un rapport de minorité a fait que tout le monde était dépité.

Une personne a «brodé» sur chaque page, c'est ça qui est problématique et qui n'a pas permis de cadrer, d'où l'intérêt de mettre un temps.

Un commissaire indique que ça dépend d'une personne; s'il n'y a pas quelque chose d'inscrit dans un cadre, il y aura toujours une personne que son groupe ne pourra pas modérer et qui va déraiper. Il s'agit du dysfonctionnement d'une personne mais ça peut être un groupe.

Un commissaire déclare se rendre compte que ce sont toujours les mêmes personnes qui parlent, ce qui veut dire qu'il y a un déséquilibre démocratique évident. Il y a des personnes qui monopolisent la parole et d'autres qui ne la prennent jamais. Il y a un manque d'organisation ou de discipline dans les groupes. Il faudrait modérer ceux qui parlent trop.

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Nathalie Böhler, directrice du DFEL*

M. Gomez n'a pas de commentaire à faire sur la limitation du temps de parole.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Le processus du budget est très long, tout comme celui des comptes, mais le moment du budget est important. Le Conseil administratif regrette parfois de retrouver des argumentations en plénière alors qu'elles ont déjà été expliquées en commission et qu'elles figurent dans le rapport.

La reprise du rapport de majorité et de minorité doit donner les grandes lignes car les membres du Conseil municipal sont censés avoir lu ces rapports.

Chacun doit prendre ses responsabilités; plus le temps du débat est long, plus l'attention se dilue.

Après trois ou quatre mois de travail dans les commissions, il serait possible de voter le budget en l'équivalent d'une journée, comme c'est le cas au Grand Conseil, pour un budget qui est de près de 10 milliards.

Avant, les débats se terminaient en milieu ou fin d'après-midi et la population était conviée à célébrer l'Escalade en fin d'après-midi.

Le Conseil administratif tient à rappeler que selon l'art. 22 de la loi sur l'administration des communes (LAC), les membres de l'Exécutif ne font pas partie du Conseil municipal mais assistent à ses séances. C'est pour cela que le Conseil administratif ne pense pas que la limitation du temps de parole le concerne. Il faudrait demander son avis au Service des affaires communales (Safco), mais le Conseil administratif n'a qu'une voix consultative.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire remarque, sur la limitation du temps de parole du Conseil administratif, qu'ils ont les deux systèmes dans le règlement actuel, il y a un temps de parole collectif pour le Conseil administratif et un temps de parole pour le débat libre qui est un temps de parole par membre du Conseil administratif. C'est une disposition qui a été validée par la surveillance des communes.

Selon M. Gomez, c'est une question de bon sens de savoir qu'il n'est pas possible de considérer le Conseil administratif comme étant un groupe en soi et il n'est pas considéré comme tel selon la LAC. Il indique que ça choque le Conseil administratif de voir qu'un rapport de minorité dure 1 h 30 alors qu'il a déjà été lu et espère que ça ne se reproduira pas.

Un commissaire indique que la raison pour laquelle ils ont souhaité entendre le vice-président chargé des finances est que ce projet de délibération concerne la procédure relative au budget et aux comptes. Au-delà de la légalité de la disposition qui prévoit de limiter à 7 minutes la prise de position du Conseil administratif, ils avaient aussi des questions sur l'opportunité et le calibrage de ces 7 minutes concernant l'art. 93bis al. 1 in fine du RCM et cette question s'adresse

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

aux membres du Conseil administratif chargés des finances pour savoir si ces 7 minutes suffisent ou pas.

M. Gomez dit que ce n'est pas tant la quantité qui compte mais la qualité de l'intervention. Sept minutes peuvent être très longues, alors qu'il peut y avoir une intervention très intéressante qui dure un peu plus longtemps. Théoriquement, au moment du budget en plénière, il est prévu que l'intervention de la personne soit consistante puisqu'il y a eu un processus long au sein des commissions. Sept minutes, c'est peut-être un peu limité pour l'ensemble d'un groupe, dans le but de retracer l'ensemble des discussions budgétaires, selon lui, il serait possible d'augmenter à 10 minutes. Concernant la conclusion avant le vote final, il pense que 10 minutes pour la déclaration des groupes est peut-être un peu long mais la déclaration finale du groupe est importante.

Une commissaire rappelle que les débats sont télévisés, qu'il faut mettre les citoyen-ne-s au fait de tout ce par quoi ils sont passés pour en arriver à ce qu'ils voient et elle se demande si ça a toujours été comme ça. Elle se pose la question de la pertinence de cette manière de faire avant de vouloir couper la parole à tout le monde.

M. Gomez répond qu'à l'époque il y avait une personne qui présentait un rapport de majorité qui intégrait forcément les rapports des autres commissions. C'est pour ça que les autres commissions venaient à la commission des finances présenter leur rapport et il n'y avait pas de rapport de minorité. Cela devrait être incorporé aussi bien dans le rapport de majorité que dans le rapport de minorité. Il ne voit pas la valeur ajoutée de redonner la parole aux commissaires additionnels.

Un commissaire demande si M. Gomez pense que 7 minutes est suffisant pour un ministre en charge des finances pour présenter un budget de 1 milliard, non seulement aux 80 membres du Conseil municipal, mais aussi à la population.

M. Gomez pense que sept minutes sont suffisantes à plus ou moins une minute et il pense qu'en sept minutes il est possible de dire beaucoup de choses dans l'introduction.

Un commissaire déclare que ce qui lui pose un problème, ce sont les rapports de majorité et de minorité au début, à l'introduction, car ils reçoivent les textes par écrit donc ils sont déjà lus et le Conseil administratif reçoit également les textes comme le Conseil municipal; il peut donc déjà répondre au rapport de majorité et de minorité et les rapporteurs n'ont pas besoin de refaire toute la présentation.

Un commissaire demande s'il y a un problème dans la définition de ce temps d'intervention du Conseil administratif, à se partager entre les 5 membres.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

M. Gomez répond que ça dépend de l'objet. S'il y a un département qui est particulièrement mis en exergue par l'ensemble du Conseil administratif et pour lequel il y a beaucoup d'amendements, la durée de sept minutes peut être un temps trop court pour un membre du Conseil administratif.

Une commissaire demande s'il pense que le fait de limiter le temps de parole pénalise les petits partis de gauche puisqu'ils doivent convaincre au niveau social.

M. Gomez ne pense pas que le fait d'intervenir à cinq reprises parce qu'il s'agit d'un parti minoritaire va forcément permettre de convaincre les autres partis et va pouvoir faciliter l'obtention d'un accord.

Un commissaire indique qu'au Grand Conseil ce n'est pas au niveau de la loi sur le règlement du Grand Conseil que sont réglementés les temps de parole pour le budget et les comptes, mais il y a une disposition qui prévoit un débat organisé et c'est le Bureau qui, chaque année, fixe la pratique. Il se demande d'une part si cette piste ne serait pas préférable à celle proposée par ce projet de délibération, dans le sens que chaque année la situation politique peut faire qu'un budget est plus ou moins discuté; dans ce cadre, il lui demande comment il envisage l'intervention du Conseil administratif dans l'élaboration de cette pratique annuelle.

M. Gomez répond que c'est la présidence du Conseil municipal qui fait la police de la séance. Dans ce sens, il est possible d'estimer que la procédure du Grand Conseil est tout à fait souhaitable. Il voit un inconvénient concernant l'équité et la continuité, c'est-à-dire que si chaque année il faut négocier, cela se fait au gré des majorités du Bureau.

M. Gomez explique que ce qui est important pour le Conseil administratif est qu'il puisse clairement expliciter sa position au sujet des conséquences que peuvent avoir tel ou tel amendement. L'opération initiale est importante politiquement car elle ne sera pas publiée dans les journaux, donc il faut être concis.

Par contre, concernant la position au sujet des amendements, le Conseil administratif a vraiment besoin d'un temps d'explication qui ne dépende pas d'une police de séance variable au gré des années et du positionnement du Bureau en termes de minutes octroyées.

M. Gomez rappelle que le vote du budget devrait se terminer au moment du bris de la marmite car c'est un acte symbolique et c'est à ce moment-là que la population est invitée. La séance devrait se terminer à ce moment-là, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une journée de festivités. Il serait possible de convoquer le vendredi et de finir le samedi à 17 h quoi qu'il advienne. S'il n'y a pas de vote, celui-ci serait reporté au lundi. D'autant plus qu'il y a une fatigue qui s'installe en soirée.

### Séance du 24 mai 2023

Le président demande si les membres de la commission souhaitent avoir une discussion ou s'ils souhaitent marquer dans le règlement les modifications pour les comptes et le budget.

Une commissaire s'est informée sur ce qui se faisait autrefois. Elle se demande si le fait que l'organisation de la séance du budget fait l'objet d'une discussion entre le Bureau et les chefs de groupe en amont doit être écrit en tant que tel car c'est une séance à part. Ensuite, par rapport à ces temps illimités et cette manière de faire, elle se demande si c'est fixé dans le règlement au Grand Conseil.

Le président répond par la négative. Le sautier a dit qu'il serait possible de prévoir une exception en disant que le débat sur les budgets et les comptes fait l'objet d'un temps limité et de réserver un document annexe relatif à l'organisation des débats dans lequel les temps seraient fixés.

La modification à apporter pourrait être de mettre un temps limité à la suite d'une discussion en accord avec le Bureau et les chefs de groupe, il s'agit simplement de modifier ce projet de délibération.

Une commissaire indique qu'il y a d'une part les interventions qui sont illimitées qui peuvent durer 50 minutes et d'autre part le nombre d'intervenant-e-s par groupe qui est aussi illimité. Ça veut dire que si chaque personne membre d'un groupe veut s'exprimer, il peut le faire. Imposer un monologue à 79 autres personnes est un manque de discernement et de respect. Il faudrait que le Bureau ait cette marge de manœuvre pour pouvoir être un peu plus interventionniste et essayer de cadrer ce débat libre.

Un commissaire indique que le principe de la limitation doit être inscrit dans le règlement et que la disposition en question délègue au Bureau le soin de fixer les modalités selon les opportunités politiques et l'actualité.

Un commissaire indique que l'idéal serait d'inscrire dans le règlement l'idée d'une limitation globale avec un alinéa complémentaire qui ferait une délégation directe au Bureau. Il pense que ce serait bien de faire un alinéa qui dirait 60 minutes maximum par groupe et dans un troisième alinéa de dire que le Bureau et chefs de groupe limitent de fois en fois selon chaque budget les limites exactes et le déroulement du budget.

Un commissaire indique qu'il serait possible de faire un alinéa de cadrage général de temps et un alinéa sur la délégation au Bureau.

M<sup>me</sup> Roch-Pentucci, cheffe du Service du Conseil municipal, indique que le sautier a parlé de débat organisé. Il serait possible au niveau de l'art. 83 du RCM, «Mode de traitement des objets», de dire qu'il y a un débat libre, un débat accéléré,

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

un débat organisé et maintenant il y a même le sans débat avec l'art. 85bis. Pour l'instant il n'y a que le débat libre et le débat accéléré qui sont cités, donc il faudrait dire qu'il y a ces quatre débats possibles. Ensuite avec un alinéa concernant le débat organisé pour mettre un cadre. Et enfin, les articles concernant le budget, comme l'art. 93bis, renverraient au débat organisé. Elle rappelle qu'en décembre il y a eu la mise en place d'un équivalent de débat organisé lorsque le Bureau et les chefs de groupe ont fait la navette pour arriver au tableau distribué.

*Vote*

Proposition de rédiger un texte qui indiquerait que le débat est illimité mais que le Bureau peut imposer un temps limité.

Par 10 oui (2 Ve, 3 S, 2 LC, 2 PLR, 1 EàG) contre 2 non (UDC, MCG) cette proposition est acceptée.

**Séance du 23 août 2023**

Un commissaire explique que, lors de la dernière séance, il avait été convenu que la commission du règlement réfléchisse à une rédaction du règlement sur le temps de parole lors du débat sur les comptes et le budget.

L'article 84 du règlement prévoit qu'en débat libre la durée d'une intervention ne doit pas dépasser cinq minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires relatifs aux points portés au budget et aux comptes annuels.

Il explique qu'en consultant les débats préparatoires du règlement 2011, tout comme les débats préparatoires qui ont abouti aux modifications intervenues en 2020, il n'a pas trouvé les motifs ayant conduit à instituer cette exception à la règle générale.

Un consensus au sein de la commission du règlement s'est dessiné lors de la séance du 24 mai dernier pour ne pas figer les règles strictes sur le temps de parole pour ces débats dans le règlement lui-même comme le prévoit le projet de délibération PRD-323, mais de déléguer à un comité plus restreint (le Bureau, par exemple) qui adaptera ces règles de manière plus souple d'année en année, comme au Grand Conseil.

Une solution simple serait d'insérer un nouvel alinéa 2 à l'article 84. L'on resterait ainsi dans le débat libre. La proposition est la suivante:

«Alinéa 1 (inchangé): En débat libre, la durée d'une intervention ne doit pas dépasser cinq minutes, sauf en ce qui concerne les commentaires relatifs aux points portés au budget, et aux comptes annuels;

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Alinéa 2 (nouveau): Le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes et au budget est fixé par le Bureau du Conseil municipal, après consultation des chef-fe-s de groupe et du Conseil administratif, avant la session à laquelle ces objets sont traités; cette décision peut être contestée et amendée par un vote à la majorité en plénière au début de la session à laquelle ces objets sont traités.»

Un commissaire explique que ce qui est ressorti de l'audition du sautier du Grand Conseil est que ces règles ne sont pas fixées dans la loi du Grand Conseil, mais sont adoptées par le Bureau du Grand Conseil.

C'est sur cette base que les réflexions de la commission du règlement ont abouti au fait qu'il n'était pas judicieux de fixer ces règles dans le règlement actuel, notamment parce que celles-ci seront ensuite très difficiles à amender.

Si tout à coup l'on constate qu'il ne faut pas 50 mais 60 minutes, il faudrait passer par une nouvelle modification du règlement pour adopter une disposition adéquate.

Un commissaire dit craindre que, lors de propositions avec débats, l'on ne perde du temps aux comptes et au budget à discuter entre groupes du temps de parole à décider pour différents débats.

Un commissaire dit que le Bureau avait préparé l'année dernière un planing qui n'a pas pu être respecté, car il n'y avait pas de base réglementaire permettant à la présidente d'intervenir pour remettre le train sur les bons rails. Avec cette proposition, il y aura cette possibilité et cette année le président pourra intervenir.

Une commissaire déclare que cette proposition est arrivée car il faut ménager les sensibilités; dès que l'on touche aux temps de parole, différents groupes crient au déni de démocratie. Laisser un format ouvert à la discussion et à la concertation permet de s'éviter ces problèmes.

Dans ce cas, comme dans tout délibératif, il y a toujours les garde-fous de pouvoir rouvrir les débats par une motion d'ordre.

Une commissaire dit être embêtée car, selon elle, le déni de démocratie existe quoi qu'il en soit au niveau du budget. Il y a un moment donné où les gens en ont marre, cela mène ensuite à une motion d'ordre et, dans ce cas, il n'y a plus du tout de démocratie. Ces dernières années, il y a eu des cas où des élus, toujours les quatre mêmes (PLR, MCG, S et EàG) parlent pendant quarante minutes en tournant en boucle en répétant la même chose sans cesse. Il arrive ensuite un moment donné, au budget, où les personnes qui sont dans la salle sont tellement fatiguées qu'une motion d'ordre est posée et cela est suivi par des votes sans débats, ce qui fait que l'on n'a plus l'occasion de pouvoir s'exprimer sur les

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

amendements. En étant concis, les prises de parole peuvent être très rapides en allant droit à l'essentiel d'un département à l'autre et il est ensuite possible de passer au fond du débat.

Un commissaire dit que l'idée est de ne pas entrer en discussion aujourd'hui sur les détails. Ces derniers doivent être discutés au Bureau mais pas à la commission du règlement à ce stade. C'est le Bureau qui préparera un projet qui permettra d'affiner ces différentes limitations de temps. Si les gens savent à l'avance qu'ils sont limités, cela évitera peut-être des motions d'ordre qui terminent les débats abruptement.

Cela responsabilise également les groupes. Un des objectifs du budget est l'équité du temps de parole entre les groupes. Cela n'a aucun intérêt pour le citoyen d'entendre un ou deux groupes qui monopolisent tout le temps de parole.

En conclusion, plutôt que de limiter le temps des personnes, il faudrait équilibrer le temps de parole des groupes.

Une commissaire dit que cette proposition a le mérite d'exister, alors autant essayer de l'appliquer comme telle et la modifier si cela ne convient pas par la suite.

#### *Vote*

Le président met au vote un deuxième alinéa à l'article 84 (à la place de l'alinéa abrogé en 2020): «Le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes et au budget est fixé par le Bureau du Conseil municipal, après consultation des chef-fe-s de groupe et du Conseil administratif, avant la session à laquelle ces objets sont traités; cette décision peut être contestée et amendée par un vote à la majorité en plénière au début de la session à laquelle ces objets sont traités.»

Par 13 oui (3 PLR, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 1 non (UDC), ce deuxième alinéa est accepté.

Le nouvel article 93 bis est abandonné à l'unanimité.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal;

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal, article 84, est modifié comme suit:

Article 84, alinéa 2

«<sup>2</sup> Le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes et au budget est fixé par le Bureau du Conseil municipal, après consultation des chef-fe-s de groupe et du Conseil administratif, avant la session à laquelle ces objets sont traités; cette décision peut être contestée et amendée par un vote à la majorité en plénière au début de la session à laquelle ces objets sont traités.»

—\*\*\*—

**Le président.** Je donne la parole à la présidente et au président de la commission, M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini et M. Pierre de Boccard, qui ne la prennent pas. Je vous rappelle que ce projet de délibération modifie le règlement du Conseil municipal et que nous aurons donc un troisième débat obligatoire. Je passe donc la parole à la rapporteuse, Madame Patricia Richard.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard, rapporteuse** (PLR). Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération propose de modifier notre règlement, celui qui régit nos débats. Il a été déposé le 13 février de cette année, dans le but de raccourcir les débats sur le budget (*brouhaha; le président sonne la cloche*) qui, selon les auteurs de ce projet de délibération, durent beaucoup trop longtemps.

Nous étions partis sur un texte qui demandait une réglementation du temps de parole individuel, où chaque personne aurait disposé d'au maximum cinq à sept minutes, selon les types d'intervention, sur le modèle de ce que nous pratiquons dans les débats ordinaires. Mais finalement, nous avons abouti à un texte un peu plus consensuel.

Lors de la présentation du premier projet, les «motionnaires» avaient clairement affirmé que le débat du budget durait beaucoup trop longtemps par la faute de certaines personnes qui, ces dernières années spécialement, parlaient durant des heures et des heures et des heures dans les rapports de majorité,

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

dans les rapports de minorité, dans les interventions, se répétaient. En définitive, nous perdions beaucoup de temps à entendre toujours toujours toujours la même chose.

Ensuite, nous avons auditionné le sautier, qui nous a expliqué la manière de fonctionner du Grand Conseil.

Une grande partie de la commission s'est rendu compte que de partir du règlement actuel, c'est-à-dire d'un règlement qui nous permet de parler autant que nous le voulons pendant le budget, à une limitation de cinq-sept minutes, impliquait un changement beaucoup trop drastique.

Par conséquent, dans un souci... de clarification et d'apaisement, nous avons élaboré une proposition, venant plus ou moins des personnes qui avaient déposé le texte, modifiant le seul article 84 alinéa 2, dont la nouvelle teneur serait: «Le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes et au budget est fixé par le bureau du Conseil municipal, après consultation des chef-fe-s de groupe et du Conseil administratif, avant la session à laquelle ces objets sont traités; cette décision peut être contestée et amendée par un vote à la majorité en plénière au début de la session à laquelle ces objets sont traités.»

Donc, après quatre séances, après beaucoup de discussions, nous sommes arrivés à quelque chose de beaucoup plus simple et de beaucoup moins strict. (*Brouhaha. Le président fait retentir la cloche.*) Néanmoins – et je tiens à le préciser – il a été clairement dit que ce dispositif était à l'essai. Si, après l'entrée en vigueur de ce projet de délibération, on se rendait compte que les budgets dureraient toujours aussi longtemps, il y aurait peut-être d'autres textes qui demanderaient de nouveau un amendement plus strict.

Pour mémoire, il nous a été rappelé qu'il y a quelques années, nous commençons le budget à 8 h du matin et, à 18 h 30, lorsque nous brisons la marmite dans la cour de l'Hôtel de Ville, nous avons déjà fini les débats du budget. Pour ma part – je suis entrée en 2007 dans ce Conseil municipal – j'ai terminé une année à 16 h 30, mais toutes les autres, nous n'avons jamais fini avant minuit, et avons régulièrement dû encore prolonger.

L'objectif de ce projet de délibération est la clarté, l'efficacité, parvenir à voter notre budget sans s'écharper, sans que les gens finissent extrêmement fatigués, après de très longues séances de délibérations et de palabres. De l'avis unanime de la commission – car l'article 84 final a quand même été adopté à l'unanimité – nous avons là une manière beaucoup plus simple de travailler cette année sur notre budget. Merci.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

*Premier débat*

**M. Alain Miserez** (LC). Le Centre sera en faveur de cet objet. Je rappelle qu'un commissaire de l'Union démocratique du centre a voté non et que, par conséquent, l'alinéa évoqué n'a pas obtenu l'unanimité.

Je pense qu'il est une bonne chose de définir ensemble les modalités de prise de parole. Je répète ici des termes très sages de M. Gomez. Il dit que ce n'est pas tant la quantité qui compte mais la qualité. Sept minutes peuvent être très longues, alors qu'il peut y avoir une intervention très intéressante qui dure un peu plus longtemps. Je pense que ces paroles doivent nous amener à accepter un projet qui permet d'inclure l'avis de tous les participants d'une séance de discussion budgétaire. Merci beaucoup.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Pourquoi l'Union démocratique du centre s'oppose-t-elle à cette modification du règlement quant au temps de parole des conseillers municipaux lors du vote du budget de la Ville? Elle s'y oppose, car cette modification du règlement peut avoir des conséquences graves pour la démocratie, tout en apportant un bénéfice organisationnel assez réduit. Sans compter à la fois le mépris et la colère que peut ressentir l'opposition, en tout cas l'Union démocratique du centre, ainsi que nos concitoyens qui regardent attentivement à la télévision les débats du Conseil municipal, que cela soit en direct ou en différé.

Le principe du débat dans un parlement tel que le Conseil municipal – il y a 80 conseillers municipaux, dont chacun a la liberté de parole – c'est le contradictoire. La gauche a actuellement la majorité au Conseil administratif et au Conseil municipal, mais qu'elle n'oublie pas que cela peut se renverser lors de la prochaine législature. Limiter le temps de parole, c'est empêcher l'opposition de critiquer le projet de budget présenté par l'exécutif. S'opposer en prenant la parole, c'est apporter des démonstrations d'opposition, et cela demande très souvent plus de temps à ses orateurs pour amener la contradiction face à la majorité actuelle de gauche au Conseil administratif et au Conseil municipal.

Combien de fois, lorsque vous craignez que les arguments convaincants de l'opposition de droite s'affirment en direct pendant la séance publique ou le lendemain dans les articles de journaux, demandez-vous une motion d'ordre pour un débat accéléré – que vous obtenez bien sûr puisque, à quelques voix près, vous avez toujours la majorité.

Quelle idée pourra-t-on développer si l'on réduit le temps de parole à cinq minutes par parti? Que peut-on dire dans un délai si court sur de grands sujets? Ou lorsque l'on se prononce sur de fortes sommes d'argent qui vont être dépensées?

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Que craignez-vous? Des débats acharnés, des éclats de voix, trop d'amendements, des suspensions de séances, des tractations en marge de cette salle du Conseil municipal? Voulez-vous une opposition de Sa Majesté?

Il y a évidemment le travail préparatoire en commission. Puis arrive la phase de discussion et de décision, en séance plénière, qui se déroule au su et au vu de tous nos concitoyens.

Il est bien évident que si l'on réglemente les temps de parole de chaque groupe politique, les propos de chacun ne peuvent être que tronqués, d'autant que de nouveaux élus peuvent être amenés à prendre plus de temps par manque d'habitude.

Le droit de parole, entendu au sens large, et non au seul niveau de la discussion des articles, est inhérent à l'institution parlementaire, et donc dans notre parlement municipal comprenant, je le rappelle, 80 représentants d'une ville de 205 000 habitants. (*Brouhaha.*)

La question du temps de parole (*la cloche retentit*) s'organise autour de deux notions, à savoir le temps et le droit à la parole. Certains pensent tirer parti de la contrainte temporelle pour maîtriser la durée des débats. La raison d'être de toute institution parlementaire est de permettre la confrontation des idées politiques divergentes ou antagonistes. Notre règlement vise, dans son état actuel, à encadrer au minimum les débats qui, bien sûr, se déroulent dans un climat porté naturellement à l'esprit partisan. Un débat n'existe que s'il est contradictoire. Une réforme de notre règlement n'a de chance d'aboutir, et surtout d'être acceptée, que si tous les groupes parlementaires y sont favorables.

Il a été dit, par nos devanciers, que la démocratie ne se résume pas à la loi de la majorité, mais qu'elle s'exprime surtout dans le respect des droits de la minorité. L'alternance politique fait de l'opposition d'aujourd'hui la majorité de demain. Le principal attribut de l'opposition est le droit à la parole; un droit à la parole strictement réglementé nuit à la démocratie.

Après avoir fortement modifié le projet de délibération en supprimant nombre de dispositions originelles, la commission du règlement a abouti, dans sa majorité, à l'adoption d'un article unique, l'article 84 alinéa 2, qui dispose que le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes et au budget est fixé par le bureau du Conseil municipal après consultation des chefs de groupe et du Conseil administratif, avant la session donc. Mais on y ajoute aussi que la décision peut être contestée et amendée par un vote à la majorité en plénière au début de la session. On voit encore, ici, l'écrasement de la minorité par la majorité, comme dit précédemment. Jusqu'au début de la session du Conseil municipal pour le vote du budget, le temps de parole peut encore être modifié...

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Heureusement n'ont pas été retenues toutes les précisions sur les temps d'intervention limités à sept minutes pour la prise de position du Conseil administratif et à sept minutes pour les rapporteurs de minorité ou de majorité, sept minutes pour chaque déclaration préliminaire de chaque parti. Après le deuxième débat, chaque groupe aurait eu droit à 60 minutes au total, le temps global prévu pour les conseillers municipaux aurait été de sept minutes pour chacun d'eux, chaque intervention étant limitée à cinq minutes.

**Le président.** Vous en êtes à six minutes, Monsieur le conseiller municipal.  
(Rires.)

*M. Pascal Altenbach.* C'est en effet très drôle, je vous remercie, quand on parle de démocratie, c'est en effet très drôle de rire. Mais je vais me permettre de reprendre la parole dans un petit moment, si vous le voulez bien, pour ma conclusion.

**Le président.** Vous pouvez conclure, si vous voulez. Allez-y...

*M. Pascal Altenbach.* Non, j'ai besoin de trois minutes.

**Le président.** OK, d'accord.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** En raison de la prise en otage de la parole par un petit nombre de personnes, en raison de l'allongement des débats et de l'épuisement des personnes présentes lors des séances plénières consacrées aux comptes et au budget, les Vertes et les Verts, avec le soutien d'autres membres de l'Alternative, ont déposé en février dernier le projet de délibération pour une répartition du temps équitable, dont nous discutons aujourd'hui. C'était ce que je nomme un projet martyr, c'est-à-dire une base pour réfléchir et arriver à une solution consensuelle qui réponde aux besoins de tout le monde, ce qui est le cas.

Le but de ce projet était de mettre en place une structuration satisfaisante de la séance, qui cadre le temps de parole, invite à nommer les points essentiels, de manière consensuelle, et permette de voter dans un laps de temps raisonnable. Et là, nous sommes en totale contradiction avec l'Union démocratique du centre. Pour nous, cela apportera de la clarté dans les débats contradictoires et

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

une meilleure compréhension des arguments des uns et des autres. La démocratie en est donc victorieuse.

La commission du règlement a bonifié le projet déposé, en proposant de reprendre la manière de faire du Grand Conseil genevois, manière qui a fait ses preuves et qui évite de figer le règlement du Conseil municipal.

Cette proposition de modification de l'article 84 est simple, pertinente et responsable. Elle est simple, car adaptable au gré des circonstances; elle est pertinente, car la décision de cadrer le temps de parole est prise par les représentants et les représentantes des partis du bureau, qui représentent tous les partis siégeant au Conseil municipal, et ce après consultation des chefs de groupe et du Conseil administratif. Cette proposition de cadre, qui peut être revu chaque année, est consensuelle. De plus, cette planification respecte le débat démocratique, en le mettant au centre. Elle est aussi responsable, car elle permet d'obtenir un vote dans un temps convenable, tout en ayant des débats de qualité, ce qui, ces dernières années, n'était pas toujours le cas. Le parti des Verts votera donc oui à ce projet. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Il doit y avoir quelques raisons assez simples, pour lesquelles la proposition qui nous est soumise ce soir a recueilli une majorité aussi large au sein de la commission. La première est que cette proposition ne prive pas le Conseil municipal de la possibilité de revenir à la liberté absolue du temps de parole dans les débats budgétaires, elle invite le bureau à faire une proposition de gestion de ce temps de parole.

En second lieu, je rappelle à l'Union démocratique du centre que le bureau du Conseil municipal est à majorité de droite, et qu'il y a, au sein du plénum, quatre groupes de droite et trois groupes de gauche. Par conséquent, quand on répartit les temps de parole entre les groupes, et non pas entre les intervenants individuels, la droite a un temps de parole plus long et plus large, quelle que soit la limitation du temps. Si vous voulez limiter le temps à sept minutes par groupe, ça fait 28 minutes pour la droite et 21 pour la gauche, vous n'êtes donc pas écrasés par notre rhétorique révolutionnaire, vous avez toute la possibilité d'y répondre par votre rhétorique réactionnaire, en ayant plus de temps que nous pour la développer.

Troisième remarque: mon semi-homonyme de l'Union démocratique du centre a fait référence au drame que vivent les téléspectateurs de nos débats budgétaires lorsqu'ils voient la méchante gauche essayer de couper la parole à la gentille droite. Je n'ai pas l'impression, dans les débats budgétaires, que c'est la faiblesse du temps de parole de la droite qui ait suscité la lassitude du téléspectateur moyen. J'ai plutôt l'impression qu'après avoir entendu trois quarts d'heure,

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

51 minutes ou une heure la même personne développer la même argumentation cinquante fois de suite, une certaine lassitude s'est emparée de ce téléspectateur moyen, qu'il soit de droite ou de gauche, et qu'il a commencé à se demander à quoi servait d'avoir des séances aussi longues que nous consacrons au budget. Encore sont-elles plus courtes que celles que j'ai vécues au début de ma carrière municipale! Je me souviens d'avoir entamé des budgets le samedi à 10h et de les avoir terminés le mardi à 4h. (*Remarque.*) Je me souviens également d'avoir commencé des séances budgétaires le vendredi à 5h et de les avoir terminées le samedi soir à minuit. On n'est donc pas dans une situation d'épuisement généralisé mais d'inefficacité assez considérable au moment des débats budgétaires.

Avec ce projet, il n'y a pas de restriction définitive des droits de parole des groupes au Conseil municipal. Je souligne que l'on parle bien de restriction des droits de parole des groupes et non des individus; cela laisse aux groupes, qui sont capables de gérer le temps de parole des individus – comme le groupe socialiste est capable de gérer le mien –, la capacité de s'organiser afin que le plus grand nombre de membres du groupe puisse intervenir. Nous partons du principe que les groupes en sont capables, si vous pensez le contraire, dites-le clairement, on vous témoignera de notre commisération, mais on votera quand même la proposition qui nous est soumise.

Bref: le groupe socialiste votera cette proposition et la revotera au troisième débat, parce qu'on a intérêt à ce que les débats sur le budget soient les plus clairs et les plus politiques possible, qu'ils se terminent non pas le plus tôt possible, mais quand tous les arguments ont été exprimés au moins deux fois, qu'il n'est pas nécessaire de les exprimer quatre ou cinq fois pour que les innombrables téléspectateurs de 2h du matin les comprennent. Cette proposition est rationnelle, elle est efficace, elle ne prive personne de la réalité d'un droit d'intervention, et elle ne prive pas l'opposition de sa capacité à intervenir plus longtemps que la gauche, puisqu'il y a plus de groupes d'opposition, et que l'opposition est majoritaire au bureau.

**M. Amar Madani** (MCG). J'aimerais, en préambule, vous faire part du fait que le caucus du Mouvement citoyens genevois était partagé face à la position de son commissaire à la commission du règlement, raison pour laquelle je vais exposer ma position au sein de la commission et un autre membre du parti complètera notre position.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois a donc accepté ce texte. Il est, de notre point de vue, un bon compromis face au texte initial. Je rappelle, Mesdames et Messieurs, que le Canton procède ainsi pour les séances financières du Grand Conseil et que son budget, d'un peu plus de 9 milliards de francs, plus différentes politiques publiques, est bien respecté. De plus, passer plus de seize

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

heures non-stop pour voter un budget, de mon point de vue, est un travail inefficace. Je rappelle enfin que le plus grand travail se fait au niveau des commissions. Voilà pourquoi le Mouvement citoyens genevois, en commission, a dit oui.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Je voudrais d'abord remercier Laurence Corpataux d'avoir pris l'initiative de présenter ce projet de délibération. Je l'avais à l'époque cosigné. Les modalités de la nouvelle procédure proposée ne me paraissaient pas adéquates, trop rigides, mais je trouvais important de réfléchir à une meilleure gestion du temps et des interventions lors du débat budgétaire ou sur les comptes. En effet, d'avoir un temps à disposition sans limite, avec un cadre peu défini, est-ce vraiment une garantie de démocratie?

Ensuite, je voudrais remercier la commission du règlement, qui a fait un excellent travail. M. Koelliker, sautier, a présenté l'historique et l'évolution de la forme adoptée pour le débat budgétaire et sur les comptes au Grand Conseil. Alors qu'au départ il y avait un débat libre, ensuite ont été expérimentées différentes manières de s'organiser, par exemple le tirage au sort de l'ordre de traitement des départements.

Depuis 2010, il y a une tentative de limiter le temps de parole en déterminant un quota par groupe, ce qui a amené à une régulation, un groupe n'ayant pas intérêt à ce que son temps de parole soit monopolisé par une seule personne ou un seul amendement. Ce mode de faire n'a pas été ancré dans une loi mais convenu entre les chefs de groupe, ce qui donne une plus grande souplesse, la possibilité de s'adapter en fonction de l'expérience. Par exemple, une année, la durée des interventions avait été fixée à cinq minutes et, plus tard, à sept minutes.

Avons-nous intérêt à fixer des enveloppes de temps? Où se situe la limite entre l'envahissement de l'espace de parole et la possibilité pour la minorité, les minorités, de s'exprimer? Est-ce une limitation démocratique, contrebalancée par une plus grande efficacité ou une plus grande qualité des débats? Selon nous, il n'est pas décisif que l'on arrive à boucler le budget à la fin de la journée du samedi, ce n'est pas un but en soi. Le travail sur le budget est l'acte le plus important du Conseil municipal, il est toujours traversé par les rapports de force entre les partis. Il est important qu'ils puissent s'exprimer. Mais il s'agit de trouver une manière d'éviter des blocages ou des fixations, dont le Conseil municipal devient l'otage. Je trouve que la solution proposée par la commission est fine et nuancée. Il est préférable, en effet, de ne pas figer des règles strictes dans le règlement du Conseil municipal, qui seraient ensuite difficiles à modifier, et de donner des compétences d'intervention au bureau, avec une possibilité de vote de la plénière. Il faudra faire des expérimentations et ce que propose la commission donne un cadre à celles-ci. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération tel que sorti de la commission du règlement, et nous nous réjouissons d'en faire l'expérience.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). D'une certaine façon, j'aurais tout avantage à ce que ce projet de délibération soit voté, je pourrais garder le record de durée du temps de parole. (*Rires.*) Personne ne pourrait faire mieux que moi. Je vous rappelle que Bob, dans la *Tribune*, avait parlé du temps de parole de Daniel Sormanni, en disant: petite pointure, il a parlé 50 minutes mais M<sup>me</sup> Roulet a fait beaucoup mieux. (*Brouhaha.*) J'aurais donc avantage que ce projet de délibération soit voté et à l'unanimité.

Pour reprendre ce qu'a dit la rapporteuse de majorité, M<sup>me</sup> Richard, il est vrai que ce projet de délibération tel qu'il a été amendé donne lieu à quelque chose de moins strict, et elle ajoute que le but de ce projet, c'est être clair et efficace.

J'aimerais cependant faire un rappel. Ce projet a été déposé par une première signataire verte, qui voulait une fois de plus nous censurer. Non pas, cette fois, censurer notre alimentation, et nous interdire de manger de la viande mais nous interdire et nous censurer le débat démocratique. Au début, ce projet de délibération (*remarque*), tenez-vous bien, voulait limiter le temps de parole pour le budget à sept minutes pour s'exprimer sur le rapport de majorité et de minorité; tenez-vous bien, sept minutes pour s'exprimer sur cinq départements, sur un budget de 1,3 milliard de francs. C'est tout à fait une honte, le budget étant quand même le moment le plus important. Je crois que ce n'est pas sérieux, pour une somme pareille, de limiter à ce point le temps de parole.

Heureusement, heureusement, la commission du règlement a quand même tempéré cette velléité de nous fermer la bouche et a assoupli le dispositif, en nous proposant un amendement. Mais, en lisant bien cet amendement, il apparaît qu'on ne peut faire l'économie d'un renvoi de ce projet de délibération à nouveau en commission du règlement pour les raisons suivantes.

Il n'est pas possible de libeller un règlement d'une manière aussi floue. Il est indiqué, par exemple, que le temps d'intervention dans les débats relatifs aux comptes sera fixé par le bureau du Conseil municipal, après consultation des chefs de groupe et du Conseil administratif, avant la session à laquelle ces objets sont traités. On précise que cette décision peut être contestée, mais la prise de décision n'est pas claire du tout. S'il arrivait qu'il y ait un désaccord entre le bureau du Conseil municipal, les chefs de groupe et le Conseil administratif, comment serait fixée la prise de décision? Est-ce que le Conseil administratif aurait une voix, cinq voix? Est-ce que ça dépendrait d'une majorité simple? On indique qu'il faudra une décision avant la session, mais combien de temps avant? Y aura-t-il une réunion extraordinaire? Ce règlement pourrait fonctionner s'il y a un accord unanime, mais s'il n'y en a pas? Le bureau tranchera-t-il en cas de désaccord avec les chefs de groupe et le Conseil administratif? Qu'est-ce que vous avez prévu?

Bien sûr, ce règlement est plus souple et meilleur que le premier projet formulé qui voulait supprimer, censurer entièrement le débat. Mais j'aimerais vous

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

rappeler qu'au Grand Conseil, quand le budget est voté, cela ne se passe pas en un jour. Les députés sont convoqués le jeudi, et ils reviennent le vendredi, et le débat du budget dure bien treize heures. Quand vous demandez que le budget soit bouclé et terminé le samedi, je me demande si vous ne voulez pas juste être des fonctionnaires, faire ça le plus vite possible et surtout ne pas avoir à vous embêter avec ce budget.

Surtout: pensez, comme cela a été dit auparavant, que les majorités peuvent changer. A l'époque où la majorité était plutôt de droite...

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Je vous rappelle qu'en 2011 ou en 2012, je ne me souviens plus, les débats avaient tellement duré, qu'il y avait eu une nouvelle convocation pour le lundi, et que cela avait duré jusqu'au mardi matin. Rémy Pagani (*ndlr: conseiller administratif entre 2007 et 2020*), qui était assez malin politiquement, avait réussi à faire adopter un amendement très important à 3 h du matin. Si vous ne voulez plus de débats politiques, que ce soit le plus court possible, eh bien faites des débats accélérés pour parler du budget comme dans le projet de délibération initial.

Sans doute ce projet de délibération va-t-il dans le bon sens. Peut-être faut-il fixer une limite aux temps de parole. Mais je pense que ce règlement doit être clarifié, car je vous rappelle que pour qu'un règlement puisse être accepté...

**Le président.** Vous en êtes à six minutes.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* ...il doit être avalisé par le Conseil d'Etat. Or, je ne pense pas qu'il soit acceptable...

*Une voix.* Nous avons le temps!

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* ...libellé tel qu'il l'est actuellement. Merci.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Contrairement à M<sup>me</sup> Roulet, j'affirme, au nom des commissaires du Parti libéral-radical qui ont travaillé sur ce règlement, que nous avons trouvé la moins mauvaise solution. Le seul effort qui est

demandé aux personnes qui prendront la parole, c'est de synthétiser et d'aller droit à l'essentiel. Pourquoi faudrait-il que le débat s'éternise, de recommencer la discussion à chaque amendement? Non!

Le but de ce changement de règlement n'est pas de limiter le débat ou la démocratie mais simplement d'être clair et concis, d'aller droit au but. Certaines personnes nous ont fait la remarque, de manière régulière, qu'elles s'embrouillaient à force d'entendre les différents intervenants qui parlaient pendant très longtemps et qu'on ne savait plus sur quel sujet ils intervenaient. Parler à chaque amendement avec des temps limités, déterminés par le bureau, rend le débat plus clair.

Les commissaires du Parti libéral-radical qui étaient présents et son caucus souhaitent donc adopter ce règlement, non pas pour brider la démocratie mais pour que notre budget soit plus efficace, tout en étant clair et concis, en allant droit à l'essentiel, parce que nous sommes tous capables dans ce parlement de cet exercice. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Pascal Altenbach, vous pouvez donc conclure.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Merci, Monsieur le président. Dans ce projet de délibération, comme Gulliver, chacun des partis et des conseillers municipaux est quasiment saucissonné, pour ce qui est de leur temps d'expression orale. Heureusement, ce saucissonnage n'a pas été retenu, on vient de le dire, par la commission du règlement. Toutefois, toutes les dispositions prévues à l'origine dans ce PRD-323 peuvent très bien être adoptées par le bureau, après consultation des chefs de groupe et du Conseil administratif.

Elles peuvent même être adoptées, on vient de le dire aussi, juste avant la session elle-même. Bref: on plonge dans le brouillard les discussions les plus importantes de l'année, celles concernant le très important budget de notre grande ville. Jusqu'au dernier moment, on pourrait ne pas savoir combien de temps on aura pour s'exprimer et, par conséquent, être amené tout d'un coup à devoir réduire une grande partie de notre prise de parole et s'exprimer de manière caricaturale. D'autant plus que c'est toujours le Conseil administratif qui a le dernier mot. Ce projet de délibération respire vraiment le bricolage et l'atteinte à la liberté d'expression dans notre parlement municipal.

Le vote du budget, en 2024, c'est 1,328 milliard de francs. Etudier chaque dépense des différents postes pour chaque département, et bien entendu énormément de subventions, cela prend du temps. C'est une comptabilité très complexe,

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

bien plus que celle d'une entreprise. Une comptabilité détaillée mais pas très parlante quant à la politique du Conseil administratif. J'invite d'ailleurs nos concitoyens à étudier le projet de budget 2024 déjà disponible sur Internet. Tout un chacun peut le consulter librement et contacter les conseillers municipaux, en tout cas ceux de l'Union démocratique du centre, pour leur donner son avis avant les séances. C'est ça la démocratie. En Suisse et à Genève, nous n'avons pas de leçon à recevoir des autres Etats du globe.

S'il faut y mettre le temps, on doit y mettre le temps, comme on le met d'ailleurs dans les commissions, dont bien entendu celle des finances. L'Union démocratique du centre s'opposera toujours au bricolage de la démocratie en Suisse et à Genève. Chaque conseiller municipal doit pouvoir s'exprimer dans le temps qui lui convient; il revient aux membres des groupes de différents partis de s'organiser eux-mêmes pour définir qui va parler précisément sur tel ou tel sujet.

On voit dans les commentaires ou les rires dans cette assemblée ce soir même, quand l'opposition de droite s'exprime sur ce projet de délibération, que les gens rient, ricanent. Cela dénote un mépris du peuple. Certains de gauche se croient de grands intellectuels de la politique, point n'est besoin pour eux d'écouter la droite. Ils bâillent donc, et sont pressés d'attaquer la marmite en fin d'année. Quel exemple pour les citoyens!

Il y a quelques années, j'ai entendu dire que trop de démocratie tuait la démocratie. La gauche est fondamentalement autoritaire dans ses gènes, on le voit ici: pourquoi parler trop longtemps quand la gauche a déjà dit ce qu'elle veut voter.

L'Union démocratique du centre de la Ville de Genève ne tombera pas dans le piège et s'opposera à ce projet de délibération PRD-323.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). On peut effectivement se demander si l'objectif du texte qui avait été déposé par M<sup>me</sup> Laurence Corpataux n'était pas de nous museler. Je l'ai dit souvent ici, le but d'un parlement ou d'un délibératif comme le nôtre est la palabre, parler et essayer de trouver un consensus; or, il n'y a plus de consensus depuis, je dirais, 2020. Ne muselez pas pour autant les oppositions dans ce parlement!

Prenons exemple sur ce qui se passe au Grand Conseil. Je vous rappelle qu'on y commence l'étude du budget le jeudi vers 14 h et que l'on termine le vendredi à 20 heures, après avoir siégé toute la journée depuis 8 heures. Je rappelle aussi qu'au Grand Conseil, on vote sur le rapport d'activité, puis sur les états financiers; on repasse donc sur toutes les politiques publiques, tous les départements, à deux reprises. On a un certain temps de parole défini en début de session par le bureau. Ce n'est pas inscrit dans le règlement du Grand Conseil, mais c'est décidé par le bureau.

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

Par rapport au texte qui est sorti de commission du règlement, je suis assez d'accord avec M<sup>me</sup> Michèle Roulet, ce n'est pas très précis et peut être interprété de façon problématique. C'est pourquoi j'appelle à son renvoi en commission, bien que je ne pense pas qu'il y aura une majorité pour cela, et je le regrette.

Le texte sorti de commission est infiniment moins pire que le projet de M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, qui était de museler totalement ce Conseil municipal, bien plus que ne l'est le Grand Conseil. Au Conseil municipal, le budget est l'acte le plus important; tout le reste, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, reconnaissez que c'est du blabla. Les motions qui passent peuvent être mises sous la pile et pas du tout appliquées par le Conseil administratif, et les résolutions sont des déclarations du Conseil municipal, ça ne vaut pas pipette. Quant aux projets de délibération qui passent, ils viennent peu souvent du Conseil municipal, la plupart viennent du Conseil administratif. En somme, le budget est le moment le plus important pour notre Conseil municipal, et c'est ici que vous voulez empêcher les oppositions quelles qu'elles soient, de droite, du centre, de qui que ce soit.

Il y a aussi une différence fondamentale entre la Ville et, par exemple, le Grand Conseil, puisque vous avez pris la peine d'écouter le sautier; au Grand Conseil, on ne s'occupe pas des subventions pendant le budget. Or, ici, c'est la seule chose qui intéresse du côté de l'Alternative; combien on va donner d'argent à nos petits copains. Il y en a des dizaines, des centaines, je n'ai pas compté, mais y en a beaucoup. Ce n'est pas le cas au Grand Conseil, puisque chaque subvention cantonale fait l'objet d'un projet de loi, sauf en cours de législature. Ce n'est pas du tout le même débat. On discute sur le rapport d'activité de la politique menée par le Conseil d'Etat; ici, on ne discute de rien, puisqu'on n'a pas de rapport de gestion du Conseil administratif, il y a d'ailleurs des projets qui le réclament – je ne me souviens plus si on a renvoyé tout ça en commission des finances pour étude, mais ce serait une bonne chose. Quant aux états financiers, en général, ça joue, car 2+2 font 4 en Ville de Genève comme ils font 4 ailleurs, dans notre porte-monnaie, à l'Etat, dans les entreprises ou ailleurs.

La grande difficulté est là, également en ce qui concerne les comptes. Il est difficile de refuser des comptes, car a priori les additions sont justes – vérifiées par le Contrôle financier. Pourtant, on n'est pas forcément d'accord avec la gestion ou avec un rapport d'activité. Or, en Ville, il n'y a pas de rapport d'activité; il faut bien que l'on s'exprime sur ce qu'on nous présente, à savoir le document du budget ou le document des comptes. Pour moi, je trouve assez malvenu que durant ce moment le plus important, on veuille en empêcher certains de s'exprimer, je trouve cela malheureux.

On nous dira que c'est terrible, qu'en 2012 on a fini à 4 h du matin le mardi... C'est arrivé une fois...

Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

*Une voix.* Cinq heures du matin.

*M. Daniel Sormanni.* Oui... Il ne faut pas prendre ça comme une règle. Cela fait quarante-cinq ans que je siége dans ce Conseil municipal, à peu de chose près, je n'ai vu ça qu'une fois. Ce n'est pas parce que M<sup>me</sup> Roulet a battu mon record (*rires*) qu'il faut en prendre ombrage. Ça n'est arrivé qu'une fois.

C'est une bonne chose que l'on puisse s'exprimer; la fois où j'avais parlé moi-même 50 minutes, j'avais pris tous les services et les départements, et j'avais fait un commentaire sur ce que je percevais dans chacun de ces secteurs de la politique du Conseil administratif. Forcément, quand on fait l'addition, cela représente un certain temps. Autrement, on peut rester dans les généralités. (*Brouhaha.*) Ou alors, je l'avais dit, votons par courriel! Ça ira encore plus vite.

**Le président.** Il faudrait conclure, Monsieur...

*M. Daniel Sormanni.* Je vais conclure... On est élu pour servir les citoyens et les citoyennes de cette ville. Si vous êtes fatigués parce que ça dure trop longtemps, eh bien, rentrez chez vous! Excusez-moi de le dire aussi crûment, vous allez vous coucher, et on continuera les débats s'il y a nécessité de les continuer. On est élu pour servir, donc on fait l'effort de rester le temps qu'il faut. Il ne faut pas exagérer mais il faut que le débat puisse se faire, que la palabre puisse se faire. Je vous suggère donc à mon tour de renvoyer ce texte à la commission du règlement pour essayer de trouver une formulation un peu plus heureuse et un peu moins vague. C'est une pétition de principe que je partage avec M<sup>me</sup> Roulet. Ma foi, si vous refusez ce renvoi, le MCG votera ce projet de délibération mais avec regret.

**Le président.** Merci beaucoup, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. Pierre-Yves Bosshard et M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne. Monsieur Pierre-Yves Bosshard, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Merci, Monsieur le président. Après avoir entendu certaines interventions, j'aimerais apporter une précision sur l'interprétation de la disposition proposée par la commission du règlement. La décision sur la limitation du temps de parole (*la cloche retentit*), lors du budget et des comptes, incombera au bureau. Les chefs de groupe et le Conseil administratif n'ont pas une voix décisive mais seulement une voix consultative. Comme à l'article 86 du

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 (soir)  
Projet de délibération: répartition du temps de parole  
sur le budget et les comptes de la Ville

règlement, à propos de la clôture de la liste des intervenants, cette décision du bureau peut être contestée par la plénière, mais la décision primaire est celle du bureau. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Excusez-moi, est-ce que du côté d'Ensemble à gauche, avec M<sup>me</sup> Menétrey et M. Holenweg, vous pourriez parler moins fort? Madame Fabienne Aubry-Conne, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Fabienne Aubry-Conne (LC).** Merci, Monsieur le président. Je voulais remercier M. Bosshard pour ses précisions, vous transmettez. La concision, c'est un art, la logorrhée, ce n'est pas mon fort, vous l'aurez constaté depuis que je siége. Nous avons travaillé de façon assidue en séances de commission, et je vous demanderais simplement de suivre ce projet de règlement tel qu'il est amendé. Merci.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous fais voter la demande de M<sup>me</sup> Rouillet et M. Sormanni de renvoi à la commission du règlement.

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, le renvoi du rapport PRD-323 A à la commission du règlement est refusé par 52 non contre 11 oui (1 abstention).*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 61 oui contre 6 non (1 abstention).

**Le président.** Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu demain 4 octobre.

**6. Proposition du Conseil administratif du 13 septembre 2023 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 000 000 de francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (PR-1588).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sollicite la Ville de Genève pour une subvention exceptionnelle de 4 millions de francs afin de contribuer à garantir la sécurité financière de l'institution et à l'accompagner dans la transition vers sa nouvelle stratégie institutionnelle.

Fin 2022, l'assemblée du CICR a approuvé un budget initial 2023 de 2,8 milliards de francs aux dépenses de 2022. Au premier trimestre 2023, en raison d'un contexte économique mondial négatif, le CICR a pris acte d'un contexte quasiment équivalent dans lequel les contributions financières attendues ou espérées de ses principaux donateurs sont réduites et ne permettent pas de couvrir ce budget initial.

La direction du CICR a immédiatement réagi. Un plan d'action a été approuvé par l'assemblée du CICR pour une période de deux ans. Il s'articule autour de deux axes principaux. Le premier consiste en une réduction des coûts à hauteur de 430 millions de francs entre 2023 et 2024 (respectivement 400 millions de francs pour le terrain et 30 millions de francs pour le siège), s'accompagnant d'un recentrage stratégique sur le mandat et les activités clés du CICR, ainsi que dans les contextes où sa valeur ajoutée est jugée la plus importante. Le second axe correspond à un effort supplémentaire dans la mobilisation de fonds pour garantir la sécurité financière du CICR, tout en préservant ses principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Le CICR jouit d'une légitimité unique grâce à son histoire, son mandat et la reconnaissance de son grand professionnalisme. Ses activités principales consistent à promouvoir le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire, à protéger les populations touchées par les conflits et par d'autres situations de violence en recherchant les personnes disparues (y c. activités de médecine légale), en restaurant le contact entre les membres séparés d'une famille, en facilitant et en organisant les regroupements familiaux ainsi qu'en visitant les personnes privées de liberté et à apporter une aide humanitaire, notamment en fournissant une assistance médicale, en assurant l'approvisionnement en eau potable et en denrées alimentaires ainsi qu'en garantissant l'accès à l'éducation.

Présent dans quelque 90 pays, le CICR fait partie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec son réseau mondial de Sociétés

nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Par ailleurs, le CICR remplit presque toujours son mandat spécifique aux côtés d'autres organisations internationales d'aide ainsi que de partenaires nationaux et locaux.

Afin de poursuivre ses activités et de mitiger les risques identifiés (augmentation des besoins et réduction des contributions), le CICR planche sur la définition d'une nouvelle stratégie recentrée sur son mandat original, soit la promotion et la protection du respect du droit international humanitaire et les activités de protection et d'assistance aux personnes touchées par les conflits armés et autres situations de violence. Il compte également renforcer ses dispositifs internes de surveillance financière. Un budget très resserré est en cours d'élaboration pour 2024 et les membres de la direction ont spontanément décidé de réduire leurs salaires. Le CICR prévoit de présenter un budget de 2,1 milliards de francs en 2024, soit une réduction considérable par rapport au budget 2023.

Ce sont là des mesures qui traduisent le sérieux avec lequel l'organisation fait face à la situation et il est crucial pour la Suisse, y inclus les autorités cantonales et communales, d'envoyer un signal fort auprès des autres donateurs et de s'assurer que ces derniers préservent leur confiance en l'organisation qui a été et demeure essentielle pour la réputation et le positionnement de Genève comme ville humanitaire et engagée. Le rapport d'audit que le CICR a demandé est en attente de publication, mais la Ville de Genève souhaite néanmoins débloquer le montant ci-dessous en faveur du siège genevois et des emplois qui y sont rattachés.

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 4 000 000 de francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2023 du centre de coût A004, «Relations extérieures et communications», compte 3636.010, «Subventions aux organisations privées à but non lucratif», politique publique 59, «Domaine social, non mentionné ailleurs».

—\*\*\*—

*Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est refusé par 54 non contre 14 oui.*

*Préconsultation*

**M. Alfonso Gomez, maire.** Mesdames et Messieurs, vous connaissez le contexte, il a été largement décrit. Une crise financière sans précédent ébranle le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), une institution à laquelle des liens très forts nous unissent. Je dis souvent que si Genève est aujourd'hui mondialement connue, c'est surtout grâce au Comité international de la Croix-Rouge. Sur ses drapeaux, sur ses camions, sur ses voitures, on voit inscrit: Comité International Genève.

Cette institution nous est chère, car elle a été fondée ici, à Genève, par des Genevois. Relevons que cette institution a reçu, directement ou indirectement, quatre fois le prix Nobel de la paix – dont le premier octroyé à Henry Dunant en 1901. Il y a eu ensuite les prix de 1917 et 1944 pour le rôle qu'elle a joué pendant les deux conflits mondiaux – rôle sujet à critique, logiquement, car le droit humanitaire international est un domaine complexe. Puis elle l'a encore reçu en 1963.

Cette institution a connu un développement très important ces dernières années, en premier lieu à cause de l'aggravation des conflits. Quelques organisations humanitaires, dont le CICR est la principale, sont les seules à avoir accès à ces zones de guerre souvent oubliées.

Ensuite, le budget du CICR a grandi, car les donations ont, à un moment donné, suivi. Puis, tout à coup, pour toute une série de raisons – l'audit lancé par le CICR doit éclairer cela –, les donations ont diminué. Le CICR s'est sans doute un peu endormi sur les lauriers de cette reconnaissance internationale.

Cette organisation traverse un moment difficile et les institutions suisses, au sens large, ont compris qu'elles devaient s'impliquer. Ainsi, la Confédération a encore augmenté sa contribution de 50 millions de francs, et le Canton a donné environ 40 millions de francs. Une fondation privée, attachée à Genève, est aussi venue en aide. Eh bien, la Ville de Genève, ville qui a vu la naissance de cette institution et du droit international humanitaire, a décidé d'apporter également sa pierre à l'édifice.

Il ne fait aucun doute qu'il faille aider le CICR. La question posée est celle de l'urgence. Or, l'année se termine, et des engagements sont pris pour un certain nombre de conflits. Le CICR a pris des mesures importantes, la première étant la réduction de ses coûts. Il a mené une vaste étude et est parvenu à les réduire de 430 millions de francs, dont 30 millions à son siège de Genève. Il se mobilise aussi pour récupérer un certain nombre de fonds qui lui ont été déniés, dans le but de garantir sa sécurité financière. Mais l'organisation doit boucler ses comptes, elle doit terminer son année 2023. Dans ce contexte, nous estimons que le rôle de la Ville de Genève est de venir en aide à cette organisation qui nous est très proche, très chère et extrêmement importante.

J'aimerais encore souligner qu'en seulement vingt ans, le nombre de conflits armés non internationaux, des conflits internes, a plus que triplé. En moins de trente ans, nous sommes passés de trente conflits non internationaux répertoriés à environ nonante en 2023. Derrière ces chiffres il y a une souffrance, il y a des gens qui, si on ne les secourt pas, risquent de périr ou de devoir quitter leur pays. C'est le rôle du CICR que d'aller assister les victimes là où elles sont.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, il faut aider le Comité international de la Croix-Rouge – je suis persuadé que vous êtes tous d'accord – et il faut l'aider de façon urgente, en acceptant aujourd'hui sur le siège ces 4 millions de francs que propose la Ville de Genève. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 67 oui contre 5 non.

**Le président.** Je donne la parole aux membres du Conseil administratif ou du Conseil municipal qui la demandent. Je vous rappelle que, durant l'entrée en matière, on ne peut pas déposer d'amendements, ça ne sera possible qu'à partir de la discussion immédiate qui suivra. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

**M. Vincent Schaller** (UDC). Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe de l'Union démocratique du centre insistera ce soir pour demander un renvoi de cette proposition PR-1588 à la commission des finances.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le CICR jouit d'une légitimité unique grâce à son histoire; son travail n'est pas discuté, il est louable et nécessaire. La tradition humanitaire de Genève est une fierté locale bien légitime, à condition, bien sûr, qu'elle soutienne les nécessiteux.

Avec cette proposition, le Conseil administratif nous demande de voter une augmentation de notre budget 2023 pour un versement unique de 4 millions de francs sans condition. En effet, en proie à de graves difficultés financières, le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé des coupes importantes dans ses effectifs: 270 postes sont supprimés à Genève, malgré le soutien de 50 millions de francs annoncé par le Conseil fédéral.

Le CICR supprime 270 postes mais, en même temps, il verse des salaires discutables pour des professionnels de l'humanitaire. En effet, d'après les chiffres diffusés en juin par la RTS, la nouvelle présidente du CICR se contente d'un salaire annuel de 390 000 francs, tandis que le directeur général touche, lui, 320 000 francs de salaire de base... Six autres membres de la direction et le vice-président perçoivent encore des salaires compris entre 250 000 et 290 000 francs, et ce sans compter les défraiements annuels, allant de 18 000 à 24 000 francs, distribués très largement au sein de l'institution. Lorsque l'on prend connaissance de ces chiffres, on ne sait plus trop si l'on parle d'une banque ou d'une organisation humanitaire. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, le calcul est vite fait, les 4 millions de francs versés par la Ville de Genève permettront à peine de couvrir les salaires de la direction du Comité international de la Croix-Rouge pour l'année 2023.

Alors bien entendu, nous parlons du CICR, la première institution de l'histoire de la Genève internationale. Bien sûr, les déboires du CICR sont un choc, une baffé pour toute la Genève bien-pensante. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devons, cela va de soi, faire preuve d'empathie, de compassion, mais pas de copinage. Est-il bien raisonnable de demander au contribuable de la Ville de Genève de subventionner le CICR à hauteur de 4 millions de francs, sans demander une mise à plat de sa structure salariale? Bien entendu, non.

Selon certains spécialistes, le CICR devrait se montrer plus modeste sur ses rémunérations et s'aligner sur des organisations non gouvernementales plutôt que sur les agences de l'ONU. Il y va, disent ces spécialistes, de la crédibilité de l'organisation.

En ce qui nous concerne, je rappelle que le Conseil municipal a pour mission de défendre les intérêts des administrés de la Ville de Genève, nous sommes aussi

garants d'une gestion responsable des finances de la Ville de Genève. Pour cette raison, le groupe de l'Union démocratique du centre demande le renvoi de la proposition du Conseil administratif en commission des finances pour étudier si oui ou non des conditions doivent être fixées pour le versement des 4 millions de francs. Je vous remercie d'accepter à une très large majorité ce renvoi en commission.

*(La présidence est momentanément assurée par M<sup>me</sup> Livia Zbinden, première vice-présidente.)*

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (LC). Mesdames et Messieurs les conseillers, alors que bien des régions sont à feu et à sang, que des millions de personnes prennent la route de l'exil à la recherche d'une vie meilleure, nous avons pris connaissance, avec consternation et inquiétude, des grosses difficultés financières du CICR, qui tombent on ne peut plus mal. Berceau de la Croix-Rouge, Genève partage des valeurs bien ancrées, cela a été rappelé, avec l'institution fondée par Henry Dunant et avec les organismes qui lui sont rattachés, tels que le CICR. L'esprit de Genève, caractérisé par un humanisme fort, participe au rayonnement international de Genève et, pour Le Centre, cette communauté de valeurs qui nous lie implique forcément de la solidarité dans les difficultés, ce qui est le cas actuellement.

La solidarité nous tient certes à cœur, mais nous n'avons pas pour habitude de l'exercer aveuglément. Nous aurions préféré pouvoir nous prononcer sur ce crédit de 4 millions de francs après avoir consulté le rapport d'audit qui est en cours. Toutefois, il y a bel et bien urgence, cela a été rappelé par notre maire, et il est rassurant de savoir que le CICR a pris des mesures pour assainir la situation, notamment en recentrant sa mission sur son mandat originel et en réduisant les salaires des membres de la direction, mesure, rappelons-le, prise spontanément par les personnes concernées, ce que nous saluons.

Une grosse inquiétude subsiste s'agissant du personnel, à la suite des restructurations annoncées à Genève. La suppression d'un poste est toujours une de trop, et nous espérons que le signal fort que nous entendons donner avec ces 4 millions de francs participera, avec les autres dons promis, à limiter les dégâts en matière d'emploi. Notre recommandation aux instances dirigeantes du CICR va dans ce sens. Au vu de ces éléments, nous voterons ces 4 millions de francs, et nous vous appelons à faire de même.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Chers collègues, il est bien étrange, ce soir, d'être appelé au secours d'une institution qui est, par excellence, celle que l'on appelle au secours en toutes circonstances. M. le maire l'a rappelé à juste

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

titre, s'il est une institution de plus en plus sollicitée par les temps qui courent, c'est bien le CICR. Que ce soit pour des raisons politiques, pour des crises partout dans le monde, pour des questions écologiques, pour des catastrophes naturelles, vers qui nous tournons-nous historiquement? On se tourne toujours vers la Croix-Rouge, vers Genève, vers Henry Dunant, vers cette institution plus chargée que jamais par les temps qui courent. Pour cette raison, nous ne pouvons pas être indifférents à la crise qu'elle-même traverse aujourd'hui.

Toutefois, et mes collègues l'ont rappelé, l'amitié c'est aussi de comprendre, de connaître, de dialoguer et de partager, quand bien même notre cœur nous pousserait à faire ce soir un geste spontané envers cette institution qui, depuis qu'Henry Dunant l'a créée, s'est investie partout dans le monde, à chaque fois qu'un pays ou une situation le demandait. Nous aurions envie de les aider, mais nous avons tout autant envie de comprendre comment il se fait qu'une institution aussi essentielle, non seulement pour Genève mais pour l'ensemble du monde, puisse en arriver là. Nous aimerions, dès lors, passer un moment avec eux à la commission des finances, non pas une année, non pas des mois, quand bien même ça nous intéresserait, mais ce moment nécessaire pour comprendre, pour partager, pour aider efficacement, et pour accompagner.

Cela n'est pas sans nous rappeler que ce génie qu'a été Henry Dunant, un écrivain extraordinaire qui parlait au cœur des gens, un humaniste universel qui a créé cette institution, était aussi un homme d'affaires, un peu moins génial, qui semble-t-il aurait perdu, en Algérie, les biens que quelques bons Genevois lui avaient confiés. Nous espérons que le passé ne pèsera pas trop lourd sur l'avenir de cette institution, que ce ne sont que des mauvais souvenirs, que le génie d'Henry Dunant, son humanisme, l'emportera. Ce soir, ce que nous demandons c'est de comprendre, de connaître, de partager, de les rencontrer à la commission des finances. Ce n'est pas que nous ne voulons pas les soutenir, nous voulons les connaître et les comprendre. Nous n'aimerions pas voter sur le siège mais voter en connaissance de cause à la commission des finances. (*Applaudissements.*)

*Une voix.* Bravo!

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau vous annonce que la liste des prises de parole est close. Nous avons encore sept demandes de parole: M. Daniel Sormanni, M. Ahmed Jama, M. Alpha Dramé, M. Alfonso Gomez, Christo Ivanov, Brigitte Studer, Théo Keel. Oui, Monsieur le magistrat, vous parlerez en dernier j'imagine... La parole est à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'essentiel a déjà été dit. Le CICR a cette légitimité. En tant que Genevois, nous ne pouvons pas les abandonner sur le chemin. Les aides de la Confédération et du Canton sont les bienvenues, je pense que celle de la Ville de Genève est aussi utile et nécessaire, ne serait-ce que symboliquement. Nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper de cette question.

Malheureusement, on pourrait dire que le CICR est victime de tous ces conflits armés qui ne cessent de se développer dans le monde et pour lesquels il est tellement sollicité qu'il n'arrive plus à faire face, puisque non seulement ses dépenses augmentent mais les dons diminuent. Nous devons agir, malgré tout ce qu'on pourrait dire sur l'organisation, sur comment fonctionne le CICR, sur comment fonctionnent les agences de l'ONU, parce qu'il y a à dire, effectivement. On voit quand même que toutes ces agences se montrent particulièrement inefficaces pour réduire ces conflits et les résoudre. Aujourd'hui, on doit pourtant agir dans l'urgence, et je ne pense pas que cela nous apportera grand-chose d'aller en commission. Bien sûr que cela serait sympathique de les rencontrer, mais je ne pense pas que cela va fondamentalement changer les choses.

Le Mouvement citoyens genevois est prêt, compte tenu des circonstances, à voter ce crédit sur le siège. Nous avons un amendement, que nous développerons tout à l'heure lors du deuxième débat, car nous voulons à tout prix garantir que ces 4 millions de francs soient consacrés au siège de Genève et à la garantie des emplois de ceux qui travaillent à Genève. Pour nous, c'est extrêmement important, les nôtres avant les autres. Merci.

**M. Ahmed Jama** (S). Chères et chers collègues, depuis la création de la Croix-Rouge au XIX<sup>e</sup> siècle, Genève s'est développée pour devenir un centre de la gouvernance mondiale. Avec 42 organisations internationales, 177 représentations diplomatiques et environ 750 organisations non gouvernementales, Genève est devenue la capitale mondiale de l'engagement humanitaire, de la protection des droits humains, du désarmement, de la politique migratoire mais aussi du multilatéralisme diplomatique et de la mise en œuvre internationale des objectifs du développement durable.

Le CICR fournit protection et assistance aux victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, apporte une aide humanitaire dans les situations d'urgence, et s'emploie à promouvoir le respect du droit international humanitaire et son intégration dans les législations nationales.

Face à l'explosion des coûts et à la difficulté grandissante de répondre aux besoins humanitaires, les institutions humanitaires tentent de se réinventer, craignant que cette situation ne perdure. La situation politique et économique des Etats

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

qui étaient les plus gros donateurs suscite une inquiétude particulière, tout comme la possibilité d'une récession à venir du fait de l'enlèvement de la guerre en Ukraine.

Outre ces déséquilibres qui s'accroissent, les organisations humanitaires doivent également composer avec l'inflation galopante du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, générée par le conflit en Ukraine. Un problème qui présente deux effets néfastes combinés par les organisations non gouvernementales, puisqu'ils occasionnent, d'une part, des dépenses supplémentaires et, d'autre part, affectent les capacités financières des donateurs.

Si les causes de la crise financière au CICR font débat, l'organisation n'est pas la seule à devoir revoir ses ambitions budgétaires à la baisse. En 2022, les Nations unies ont enregistré un déficit record de leurs missions humanitaires, récoltant seulement 24 milliards sur un montant nécessaire estimé à près de 52 milliards de dollars. Nous constatons la triste réalité qu'il y a une volonté politique pour sauver les banques avec les deniers publics, mais qu'il manque, de plus en plus, la volonté de renforcer le financement de ces institutions qui fournissent une aide d'urgence pour sauver des vies.

Le Parti socialiste et Ensemble à gauche ont déposé une recommandation, afin que le crédit budgétaire soit affecté au siège genevois, dans le but de sauvegarder l'emploi au sein de ce siège. Le Parti socialiste remercie le Conseil administratif de sa réactivité pour le soutien au CICR, une institution importante pour Genève et pour tout ce qu'elle fait. Le groupe socialiste soutiendra cette proposition, car il est urgent de venir en aide à une institution qui soutient toutes les personnes qui en ont un urgent besoin. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Alpha Dramé (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes réunis pour discuter d'une question cruciale, qui témoigne de notre engagement envers l'humanité et la solidarité. Il s'agit de l'octroi d'un crédit de 4 millions de francs suisses au Comité international de la Croix-Rouge par la Ville de Genève. Toutefois, notre soutien ne s'arrête pas là, nous nous engageons également à être attentifs aux mesures concrètes mises en place par le CICR pour traverser la crise actuelle. Le CICR, dont le siège est établi dans notre ville depuis sa fondation en 1863, incarne des valeurs d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Son engagement envers la protection des droits et la dignité des personnes touchées par des conflits armés et les catastrophes naturelles est exemplaire. C'est pourquoi nous devons apporter notre soutien financier à cette organisation précieuse, qui œuvre en faveur de la paix et du bien-être des plus vulnérables.

L'octroi de ce crédit permettra au CICR de renforcer ses opérations humanitaires à un moment où les besoins sont pressants. Cela soutiendra l'expansion de

l'aide médicale, la protection des droits des prisonniers de guerre et l'assistance aux personnes déplacées par les conflits. Ce n'est pas seulement une aide financière, c'est un investissement dans la préservation de la dignité humaine et la promotion de la paix.

En tant que responsables politiques, nous comprenons également l'importance de l'efficacité et de la transparence dans l'utilisation des fonds publics. C'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs aux mesures concrètes mises en place par le CICR pour répondre à la crise actuelle. Nous demandons des comptes et attendons des résultats tangibles.

Cependant, nous savons que le CICR, conscient de son rôle crucial, a pris des mesures pour s'adapter à la crise actuelle. Il a déployé des ressources de manière stratégique pour répondre aux besoins urgents et renforcé ses capacités d'intervention rapide. Nous continuerons à collaborer étroitement avec le CICR pour nous assurer que nos ressources sont utilisées de manière efficace et responsable.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous exhorte, au nom de mon parti, à soutenir fermement l'octroi de ce crédit au Comité international de la Croix-Rouge. C'est un acte de solidarité qui témoigne de notre engagement envers les principes humanitaires fondamentaux. En restant attentifs aux mesures concrètes mises en place par le CICR pour faire face à la crise actuelle, nous nous assurons que nos actions sont guidées par la responsabilité et la compassion. En travaillant main dans la main avec le CICR, nous montrons au monde que Genève demeure un exemple de leadership humanitaire et que nous sommes déterminés à apporter un soutien tangible à ceux qui en ont le plus besoin.

Je remercie le Conseil administratif d'avoir eu l'idée de présenter ce crédit, et je vous invite tous à voter sur le siège ces 4 millions de francs pour la paix, la prospérité et l'humanité. *(Applaudissements.)*

**M. Christo Ivanov** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, ce qui est en train de se passer ce soir est en effet extrêmement important. Ce Conseil municipal s'apprête donc à voter cette somme de 4 millions de francs. On peut pourtant s'inquiéter des dérives au niveau de la gouvernance du CICR, au niveau de la gestion financière et des ressources humaines, 270 licenciements étant prévus à Genève, 1800 dans le monde. Certes, le CICR a des circonstances atténuantes: la hausse de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, les guerres, que ce soit l'Ukraine, la Russie, le Haut-Karabagh ou l'Arménie, sans parler de toutes les interventions en Afrique, zone que je connais bien puisque j'y vais régulièrement. Malheureusement, le déficit financier du CICR est chronique. On parle de 700 millions de francs, ce n'est pas une petite somme.

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

Le groupe Union démocratique du centre se demande pourquoi la Ville de Genève serait la seule commune à devoir payer la somme de 4 millions de francs, alors qu'il y en a quarante-quatre autres dans notre canton. Il me semblerait nécessaire que l'Association des communes genevoises mette aussi la main à la poche, et que ce ne soit pas toujours la Ville de Genève.

Vous me permettez un petit clin d'œil – vous connaissez mon amour pour le sport. Ce soir, ce plénum va donc voter ces 4 millions de francs. Or, à la lecture du budget 2024, on constate que l'augmentation de l'enveloppe destinée au sport est de 1%, soit 59 000 francs – vous entendez bien, 59 000 francs –, alors que la moyenne de l'inflation sur les années 2022-2023 est de 2,5%. Cela veut dire que les sportifs et les clubs vont même perdre de l'argent. C'était une boutade, vous l'avez compris, mais c'est quand même un petit peu fort de café...

Les questions qu'on peut se poser et qu'on peut poser au Conseil administratif sont: quelles sont les conditions à ce versement? Quelle politique salariale sera pratiquée par le CICR? Je vous rappelle qu'une lettre signée par 2500 employés du CICR a demandé un audit sur la gestion. On voit qu'à l'interne les gens sont inquiets pour leur travail. On parle de 270 licenciements, et 1800 personnes dans le monde, Monsieur le maire, et je sais que vous êtes attaché à la Croix-Rouge, comme je suis très attaché à faire de l'humanitaire, mais je le fais en direct, sans intermédiaire, comme ça il n'y a pas d'argent volé.

Quel dialogue avec les personnes qui demandent un audit? Le problème est là: nous avons besoin de poser des questions, et je demande, au nom de mon groupe, un renvoi en commission des finances. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche se sent concerné par la situation financière très difficile du Comité international de la Croix-Rouge, qui joue un rôle essentiel en venant en aide aux personnes touchées par les conflits armés et agit pour le respect du droit international humanitaire. Il y a eu, d'une part, cette diminution des donations au niveau international à cause de l'épidémie Covid, la guerre en Ukraine ainsi que d'autres conflits dans le monde, la crise de l'énergie, l'inflation; surtout, les grands donateurs deviennent plus frileux. D'autre part, le nombre de situations de crise a augmenté à travers le monde, on l'a déjà évoqué, créant de nouveaux besoins et suscitant l'intervention des organisations internationales comme le CICR. Il y a donc moins d'argent et plus de sollicitations. D'autres organisations internationales ou d'aide humanitaire y sont aussi confrontées.

Cette crise financière provoque une diminution radicale du budget 2024, et entraîne cette annonce de licenciements dans le monde entier comme à son siège à Genève. Ces 270 suppressions de poste sur 1400, c'est énorme. Le siège à

Genève joue un rôle important dans l'organisation des missions dans le monde. En dehors du fait qu'il fait partie de l'histoire de Genève, il fait partie de la Genève internationale, ce réseau d'organisations internationales que Genève accueille. Il a aussi une place importante en tant qu'employeur. Il est ainsi normal que la Ville se préoccupe de cette situation importante pour l'économie locale et la politique publique de la Ville.

Pour Ensemble à gauche, un engagement de la Ville de Genève est approprié. Certes, des questions se posent, et nous sommes d'accord de les poser. Il serait important d'avoir des informations, de mieux connaître, d'une part, les raisons qui ont amené à cette situation et, d'autre part, quelles sont les mesures qui ont été décidées et comment elles peuvent être appliquées.

*Une voix.* On y passera la journée! (*Brouhaha.*)

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Néanmoins, la situation est urgente et nous acceptons donc la demande d'un soutien financier.

La Ville de Genève n'est pas seule à répondre. La Confédération a destiné une somme de 50 millions de francs pour les activités du CICR, principalement pour celles exercées à l'extérieur. Le Canton devrait aussi le faire. Il est normal que la Ville prenne sa part en ce moment difficile. Nous pensons qu'un suivi sera toujours possible. Une crise ne se résout pas comme ça, très rapidement, on aura l'occasion, si on le souhaite, d'entendre la Croix-Rouge internationale. Au vu de l'urgence, Ensemble à gauche accepte ce vote sur le siège, très convaincue de ce choix. (*Applaudissements.*)

**M. Théo Keel (S).** Je vais commencer par quelques chiffres: 270 postes supprimés sur 1400, cela correspond à la suppression d'un cinquième des postes du siège genevois du CICR. L'institution traverse une véritable crise, on peut se demander si, après le multilatéralisme, ce n'est pas plus largement l'humanitaire qui est en crise, avec la tempête qu'affronte son vaisseau amiral, le CICR. Tempête qui se matérialise dans cette tension entre des besoins humanitaires croissants et des contributions en baisse.

Ce n'est pas le rôle du Conseil municipal que d'enquêter sur les politiques qui ont mené le CICR à ces difficultés financières. La lumière devra toutefois être faite, un rapport d'audit est en cours, et des mesures ont déjà été prises. Ainsi, il a été annoncé que les dirigeants allaient – cela a déjà été dit – volontairement réduire leurs salaires. Cela reste des signes, mais au moins ces signes indiquent que la mesure de la situation a été prise.

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

Plus largement, la direction du CICR s'est emparée du problème avec une réduction importante des coûts de 430 millions de francs pour 2023 et une baisse massive du budget 2024 avec 700 millions de francs de moins qu'en 2023. De même, les missions seront concentrées sur ce que le CICR fait de mieux et ce qui constitue son mandat d'origine, soit la promotion et la protection du respect du droit international humanitaire et les activités de protection et d'assistance aux personnes touchées par les conflits armés. Ses capacités à négocier avec des parties en conflit qui, parfois, ne sont pas des États sont précieuses et essentielles.

Cette aide extraordinaire de la Ville doit permettre au CICR de traverser cette période difficile et de retrouver une stabilité financière pour assurer au mieux son rôle dans notre monde en mutation. Cette aide publique, associée à celle du Canton, jouera aussi le rôle de signal, d'appel, afin que d'autres donateurs contribuent à leur tour.

Par ailleurs, de nombreuses villes européennes essaient de concurrencer notre statut de ville hôte des grandes institutions internationales, il est dès lors de notre intérêt de renforcer la place de Genève sur la scène internationale.

Dans un monde en proie aux incertitudes, avec l'émergence de nouveaux conflits et le prolongement d'autres, avec la crise climatique génératrice de nouvelles incertitude, le CICR a plus que jamais un rôle à jouer.

Enfin, l'identité et le destin du CICR et de notre ville sont entremêlés. Il nous revient d'apporter notre aide à cette institution, qui doit rester un acteur majeur de l'humanitaire pour le monde comme pour notre ville. A l'heure où les missions du CICR sont en train d'être redéfinies, recentrées, il s'agit d'assurer la stabilité financière de l'institution à travers son siège genevois. Pour que la contribution de la Ville aille dans ce sens, nous avons déposé la recommandation suivante.

*Projet de recommandation*

Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif s'assure que le crédit budgétaire octroyé soit affecté au siège genevois dans le but de sauvegarder l'emploi au sein de ce même siège.

*(Applaudissements.)*

**M. Alfonso Gomez, maire.** Merci, Mesdames et Messieurs, pour vos commentaires tout à fait pertinents. Il y a aujourd'hui un besoin urgent d'aider le CICR. Tout à l'heure, vous avez voté quasiment à l'unanimité un projet de délibération

## Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

pour venir en aide à l'Arménie. Les conflits, malheureusement, se prévoient rarement à l'avance. Dans les mesures de rationnement qu'avait prévues le CICR, on trouvait la fermeture d'un certain nombre de sous-délégations dans le Caucase et, entre autres, en Arménie. Au vu de la situation actuelle, pensez-vous que le CICR pourra le faire? Certainement pas. Son rôle est d'aller là où sont les victimes, d'être présent.

J'aimerais répondre à M. Ivanov, qui disait que le CICR doit économiser 700 millions de francs. Le CICR en est bien conscient – son projet de budget, même s'il n'a pas encore été publié, prévoit cette baisse.

Ce que je retire de ce que vous avez dit, les uns et les autres, c'est ce besoin d'explications. Je m'engage, avec mes collègues du Conseil administratif, à demander aux dirigeants du CICR de venir en commission des finances expliquer la situation complète. Vous avez raison, nous avons vraiment besoin de comprendre. Mais – de grâce! – il s'agit aujourd'hui de répondre à une urgence pour une institution qui vient en aide à des victimes de manière urgente.

Il a été dit qu'une somme de 4 millions de francs ne permettait que de payer les salaires de l'équipe dirigeante... Je suis d'accord que le CICR devrait se montrer plus modeste sur ses rémunérations de direction – il y va, du reste, de sa crédibilité – mais il y a 20 000 autres collaboratrices et collaborateurs, et je peux vous assurer que beaucoup d'entre eux n'entrent pas au CICR pour des questions financières. Il s'agit aujourd'hui aussi de venir en aide. Je vous passe la liste des innombrables délégués ou collaborateurs dans les pays, décédés en venant en aide, comme de bons Samaritains, à leur prochain. Alors ne résumons pas tout le CICR à l'équipe dirigeante. Il y a au sein du CICR quantité de femmes et d'hommes qui ont donné leur vie pour venir en aide à des gens se trouvant en situation d'urgence humanitaire.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez très bien voter la recommandation demandant que l'argent soit destiné au siège genevois, nous n'y voyons aucun problème, puisque c'était précisément la volonté du Conseil administratif – comme vous pouvez le lire en page 2 de la proposition.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci de voter cette proposition du Conseil administratif sur le siège, et nous viendrons avec les responsables du CICR dans la commission de votre choix, si vous le jugez utile et nécessaire, pour expliquer comment nous en sommes arrivés à cette situation. Merci. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 47 non contre 17 oui.*

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 59 oui contre 7 non.**

*Premier débat*

**La présidente.** Nous avons reçu une recommandation et un projet d'amendement, qui seront expliqués pendant les prises de parole. Je laisserai les commissaires expliquer les deux projets. Je donne la parole à celles et ceux qui la demandent. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les intentions c'est bien, mais quand c'est dans l'objet, c'est mieux. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois a déposé un amendement qui crée l'article 2 suivant:

*Projet d'amendement*

«Les montants votés sont en faveur du siège genevois et des emplois qui y sont rattachés.»

L'article 2 antérieur deviendrait donc le 3, et le 3 deviendrait le 4. Telle est notre condition pour l'acceptation sur le siège de ce crédit de 4 millions de francs. Pour nous, il est très important que ce soit inscrit dans la proposition, même si nous ne doutons pas des intentions du Conseil administratif. Une recommandation, ça ne vaut pas tripette. Il faut que les choses et les intentions du Conseil administratif soient claires et bien comprises par tout un chacun.

*(La présidence est reprise par M. Pierre de Bocard, président.)*

**Le président.** M. Théo Keel, vous pouvez présenter votre recommandation.

**M. Théo Keel** (S). Merci, Monsieur le président. Je me suis déjà exprimé durant mon intervention au sujet de cette recommandation. L'idée est simple, elle est de spécifier que cette aide financière doit être affectée au siège. Il s'agit non seulement de sauvegarder l'emploi, mais aussi d'assurer la stabilité financière de l'institution au moment où les missions sont en train d'être recentrées, redéfinies.

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat** (S). Concernant la recommandation du Parti socialiste, je voudrais rappeler que le siège ne compte pas que la direction. Le siège comprend également les délégués qui sont envoyés partout dans le monde, les

traducteurs qui traduisent en temps réel toutes les guerres, tous les conflits et tout ce qui se passe dans le monde. Nous ne donnons pas 4 millions de francs à une direction, nous donnons 4 millions à un siège, avec des employés qui travaillent sur tous les conflits du monde. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. En deuxième débat, je vous fais d'abord voter la recommandation, puisque c'est la plus élogieuse. (*Brouhaha.*)

*M. Alfonso Gomez, maire.* Je voudrais juste spécifier quelque chose.

**Le président.** D'accord, Monsieur Alfonso Gomez, mais j'étais vraiment en procédure de vote...

**M. Alfonso Gomez, maire.** La comptabilité du CICR se sépare en deux champs, le siège et le terrain. Les gens qui vont sur le terrain, que vous avez cités tout à l'heure, les traducteurs et les délégués, sont affectés à la comptabilité du terrain. (*Remarque.*) Si. Je peux vous le dire, je connais ça très bien. Ceux qui travaillent au siège émarginent à la comptabilité du siège. Il y a un *overhead* (*ndlr: contribution aux frais généraux*) – c'est un peu compliqué – qui est ensuite affecté au soutien. Toutes les institutions internationales qui travaillent dans divers pays s'organisent ainsi, ce sont les comptes compétents en quelque sorte – vous connaissez ça.

#### *Deuxième débat*

Mise aux voix, la recommandation de M. Keel est acceptée par 47 oui contre 8 non (15 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Sormanni est refusé par 39 non contre 21 oui (10 abstentions).

**Le président.** Je fais maintenant voter la délibération, article par article et dans son ensemble. (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Chut!

Proposition: octroi d'une contribution extraordinaire au CICR

**Le président.** Excusez-moi, ça serait possible d'avoir un tout petit peu de calme?

*M. Daniel Sormanni.* N'importe quoi!

**Le président.** Vous êtes obligés de parler? (*Remarque.*)

*M. Daniel Sormanni.* Houla!

*Des voix.* Houla!

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 64 oui contre 4 non (2 abstentions), assortie d'une recommandation.

(*Applaudissements.*)

La délibération est ainsi conçue:

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 4 000 000 de francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2023 du centre de coût A004, «Relations extérieures et communications», compte 3636.010, «Subventions aux organisations privées à but non lucratif», politique publique 59, «Domaine social, non mentionné ailleurs».

La recommandation est ainsi conçue:

#### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif s'assure que le crédit budgétaire octroyé soit affecté au siège genevois dans le but de sauvegarder l'emploi au sein de ce même siège.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**7. Projet de délibération du 6 septembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, John Rossi, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Ruzanna Tarverdyan, Yves Steiner, Maxime Provini, Alia Meyer, Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Luc Barthassat, Nadine Béné, Yves Herren, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Eric Bertinat et Marie-Agnès Bertinat: «Pour une baisse du centime additionnel de 2,95 centimes au profit des Genevoises et des Genevois» (PRD-340)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

*Exposé des motifs*

Aujourd'hui, 45,49 centimes additionnels sont prélevés à titre d'impôt par la Ville de Genève, tant sur les personnes morales que physiques. La fiscalité qui pèse sur ces deux catégories de contribuables en ville de Genève est largement plus élevée que la moyenne des autres communes du canton de Genève (41,52 centimes). La santé économique et fiscale tant du Canton que de la Ville de Genève est excellente. Dans un contexte où l'inflation, bien que contenue en Suisse par rapport à nos voisins européens, pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises, nous estimons de notre devoir d'œuvrer à réduire dans une mesure raisonnable la charge fiscale municipale en Ville de Genève. Ainsi, nous formulons la présente proposition.

Considérant:

- les excellents résultats fiscaux de la Ville de Genève, notamment depuis la mise en œuvre de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA);
- la charge fiscale assumée par les ménages et entreprises en ville de Genève, largement supérieure à la moyenne cantonale;
- le contexte inflationniste qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et entreprises;
- que suite à l'adoption de la loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP), qui abolit la taxe professionnelle communale et la remplace par des centimes additionnels supplémentaires sur le bénéfice des personnes morales, la Ville sera plus que largement compensée;
- qu'un accord entre le Conseil d'Etat genevois et les communes a été ratifié, permettant à la Ville de Genève de voir les quelque 100 millions de francs qu'elle percevait à travers la taxe professionnelle communale être compensés pleinement par la redistribution d'une part de l'impôt sur les personnes morales du Canton de Genève aux communes,

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Annoncé, N° 12, p. 2185.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g), et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et l'article 293, lettre C), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2024 est fixé à 42,5 centimes.

*Article 2.* – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune est fixé à 100 centimes.

*Article 3.* – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 42,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2024.

—\*\*\*—

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe demandent un renvoi à la commission des finances.

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 45 non contre 24 oui.*

*Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole aux auteurs de la proposition pour qu'ils la développent. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

**M. Maxime Provini (PLR).** Je peux parler... Ce n'était pas prévu mais si personne ne veut parler sur la nécessité de baisser le centime additionnel dans notre Ville... A l'heure où le coût de la vie augmente comme jamais avec 18% de

## Projet de délibération: pour une baisse du centime additionnel

hausse de la facture d'électricité... Je pense que l'on peut au moins en discuter, ne serait-ce qu'en commission des finances. C'est la moindre des choses. Je suis... Enfin, je ne comprends pas que M. le magistrat ait dit qu'il ne fallait absolument pas en discuter.

*Une voix.* On en discute!

*M. Maxime Provini.* On est quand même là pour parler de ces sujets et pas seulement ce soir, il faut aussi qu'on puisse les étudier en commission. Pourquoi ne pourrait-on jamais revenir en arrière sur le taux de centime additionnel de notre ville? Ce serait intéressant de savoir.

*Une voix.* On en discute au budget.

*M. Maxime Provini.* Et alors? On peut en parler à d'autres moments aussi. (*Brouhaha.*) A part ça, je vous trouve extraordinaires; personne ne voulait prendre la parole, et maintenant, vous êtes douze à me répondre! C'est pas mal... Appuyez sur le bouton de demande de parole, je vous en prie, c'est parfait...

*Une voix.* Bravo!

*M. Maxime Provini.* Franchement, quel cirque! Le Parti libéral-radical et tous les auteurs de ce projet de délibération auraient souhaité un renvoi en commission des finances pour qu'on puisse en parler déjà avant le budget, on n'est pas obligé d'attendre systématiquement la discussion du budget pour que vous disiez non à une baisse du centime additionnel. On peut aussi en parler à d'autres moments de l'année, et je pense que la situation actuelle de Genève devrait vous préoccuper. Il serait urgent de se saisir de ce dossier et de ne pas simplement renvoyer la discussion au budget.

*Des voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 43 non contre 23 oui.*

**Le président.** Cet objet est donc refusé.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

**8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 275 500 francs, soit:**

- **3 125 000 francs destinés à la rénovation du pavillon de la gare routière, sis rue François Bonivard 5, place Dorcière, sur la parcelle N° 2969 sise en la commune de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal de la Ville de Genève;**
- **1 150 500 francs destinés à l'organisation d'un concours de projets et aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre de la place Dorcière élargi aux rues François-Bonivard et Ami-Lévrier, incluant la mise en conformité de la gare routière et la rénovation de la fontaine (PR-1489 A)<sup>1</sup>.**

**Le président.** Nous reprenons l'objet tel qu'il a été adopté en deuxième débat le 6 septembre 2023. Pour rappel, la première délibération, assortie d'une recommandation de la commission, a été acceptée, et la deuxième délibération a été acceptée avec un amendement et trois recommandations déposés en séance plénière. J'ouvre donc le troisième débat, et je passe la parole à qui la demande. Madame Paule Mangeat, vous avez la parole.

*Troisième débat*

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S).** Merci, Monsieur le président. Je souhaite présenter à nouveau la recommandation faite par le Parti socialiste et mal transcrite au moment du vote. Notre amendement est technique, puisque nous avons déjà présenté cette formulation lors de la dernière session plénière, et qu'elle n'avait pas été prise en considération lors du vote.

*Projet d'amendement*

La troisième recommandation – «Modifier la signalétique afin que les cars ne traversent plus le quartier des Pâquis en son centre» – devient «Modifier la signalétique afin que les cars ne traversent plus les quartiers, notamment les Pâquis, en leur centre.»

---

<sup>1</sup> *Mémorial* 181<sup>e</sup> année: Suite du premier débat, N° 12, p. 2125.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

En effet, les nuisances des bus ne touchent pas uniquement les Pâquis mais tous les quartiers que ces cars traversent. Il se trouve que les Pâquis sont particulièrement touchés, car la gare Dorcière s'y trouve, mais lorsque les cars quittent les Pâquis, ils traversent à nouveau d'autres quartiers.

**Le président.** Madame la conseillère municipale, je lis «projet d'amendement» mais c'est bien la troisième recommandation que vous modifiez à la dernière phrase? D'accord, merci. Monsieur Daniel Dany Pastore, vous avez la parole.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Merci, Monsieur le président. Ce qui me gêne énormément, c'est – j'en suis désolé – mon manque de confiance dans le Conseil administratif, car ce dernier poursuit un but de fermeture de la ville. Je sais qu'on n'en est qu'au stade de l'étude, mais il est important que mes propos soient au procès-verbal de cette soirée. Car dans le «projet de réaménagement des espaces publics du périmètre de la place Dorcière», il est bien précisé que celui-ci est «élargi aux rues François-Bonivard et Ami-Lévrier»... Si c'est pour les arranger, mettre quelques petits buissons, du béton, je comprendrais. Mais est-ce que vous avez conscience de ce que voudrait dire de fermer les deux rues?

Comme je l'ai dit au début de l'allocution, je n'ai aucune confiance. Ceux qui sont à la commission des travaux ou à l'aménagement le savent – les autres, évidemment, vous n'êtes pas au courant: on veut faire une voie circulaire autour de la ville de Genève pour pouvoir fermer la place de Cornavin, dans le cadre de l'extension de la gare et des travaux de réaménagement de cette place.

Je suis d'accord, en ce qui me concerne, que l'on réaménage la place de Cornavin, elle n'est vraiment pas sympathique. Mais si on la ferme entièrement aux voitures, comment fait-on pour aller, par exemple, aux Pâquis? Si on descend la rue de Chantepoulet et qu'on ne peut pas tourner à gauche, on va directement aux Eaux-Vives, et on n'accède plus aux Pâquis. Ou alors, il faut monter – littéralement – jusqu'à la rue Hoffmann, prendre la rue Giuseppe-Motta, et après redescendre l'avenue de France pour tourner vers les Pâquis, soit par les quais soit par la rue de Lausanne.

S'il vous plaît – vous allez vraiment condamner, fermer un quartier? Moi je m'en fous, je vous le dis franchement, je n'y habite pas. Mais je me mets quand même à la place des gens, des gens comme vous et moi, qui y habitent ou qui y travaillent, puisqu'il y a bien sûr des commerces, des hôtels, etc.

Pour moi, fermer la rue Ami-Lévrier (*nldr: l'entrante actuelle dans les Pâquis depuis la rue de Chantepoulet est la rue François-Bonivard*), c'est du non-sens. Bonivard? Pourquoi pas. Et puis non, en fait, sûrement pas: on a fait un projet pour aménager la place Dorcière, car on a à l'heure actuelle une espèce de baraquement

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

pas terrible pour accueillir les gens de passage, et ainsi de suite. Je ne vous parle pas des toilettes parce que... beurk, enfin, personne ne voudrait y aller, à part les désespérés qui ont une urgence. (*Rires.*) Mais restons dans la mesure des choses: si on fait la place, on fait la place, on ne touche pas aux rues. C'est tout.

Voilà, je voulais quand même vous dire que je vous aurai avertis. Si on fait des bêtises aujourd'hui, en gérant mal la Ville de Genève, il n'est pas sûr que nos enfants nous remercient plus tard. Merci.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Je voulais juste répondre à M. Pastore – vous transmettez, Monsieur le président.

**Le président.** Je ne voudrais pas que cela devienne un ping-pong.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* Non, non, non. Très rapidement, je voulais signaler à M. Pastore qu'il a oublié, dans son discours, de parler des quartiers de Rive ou des Eaux-Vives, qui ont de beaux projets de piétonnisation. Mais, dans le cas de la place Dorcière, tel n'est pas le propos. Si les rues Ami-Lévrier et François-Bonivard sont citées dans le projet, c'est pour éventuellement y mettre les places de bus qu'on sortirait de la place Dorcière. Ce n'est pas du tout, a priori, pour les piétonniser. Si vous voulez relire le rapport, je l'ai avec moi, je vous le prête volontiers.

Vu que nous avons déjà, il me semble, donné tous nos arguments durant le premier débat, notre objectif ce soir est de voter l'amendement des socialistes, effectivement zappé à la dernière session. Nous refuserons l'amendement du Parti libéral-radical et nous revoterons avec plaisir la version amendée la dernière fois en deuxième débat. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole. Vous avez déposé deux autres amendements, cela fait trois en tout. Je vous remercie de les présenter.

**M. Maxime Provini** (PLR). Merci, Monsieur le président. Cela fait des dizaines d'années que l'on parle de cette place Dorcière. Ce soir nous allons peut-être, je l'espère, clore le premier volet, soit la rénovation de cette place. A ce titre, juste pour cet aspect-là, je crois que l'on pourra se réjouir d'avoir enfin une gare routière digne de ce nom.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

Mais pendant combien de temps? Comment évoluera-t-elle? Les débats qui vont suivre en décideront, d'où le dépôt par le Parti libéral-radical d'un amendement remplaçant les articles premier et second de la deuxième délibération par ce texte:

*Projet d'amendement*

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à l'organisation d'un mandat d'études parallèles et aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre de la place Dorcière élargi aux rues François-Bonivard et Ami-Lévrier, incluant la mise en conformité de la gare routière et la rénovation de la fontaine.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.»

J'ai pris la peine de vous envoyer un long message en préambule de cette séance. J'ai eu des discussions très intéressantes avec passablement de membres de cet hémicycle. Or, le groupe des Verts – et je pense que cela décide du sort de ce débat – a immédiatement annoncé qu'il refuserait notre amendement en faveur d'un mandat d'études parallèles.

Une fois de plus, je regrette cette vision très dogmatique, très bornée, qui affirme qu'il n'y a pas d'alternative au concours d'architecture. Si nous sommes réunis ce soir, c'est pour discuter de tout ce qu'on pourrait faire de cette place Dorcière. A titre personnel, je dois dire que ces concours d'architecture me font plus que douter, quand on voit ce qu'ils deviennent et la manière dont ils sont menés en Ville de Genève ces dernières années. Sans retarder aucune étude, sans affirmer que ces études parallèles seraient forcément meilleures, des mandats parallèles offrirait une alternative au fait de confier à un lauréat la responsabilité d'assumer ce que la place Dorcière deviendra demain.

Justement, que deviendra-t-elle demain? On ne le sait pas! Ce soir, notre seule certitude est que les cars des lignes internationales, donc les lignes Flixbus, vont déménager en 2026, à condition que l'accord avec le Conseil d'Etat tienne, que les travaux se fassent à temps, etc. Ces lignes vont déménager à l'emplacement de l'actuel parking P47, à l'aéroport. Sur ce point, nous étions tous parfaitement d'accord en commission.

La grande inconnue – qui a d'ailleurs fait douter la commission jusqu'au bout – demeure l'avenir des cars touristiques. Je rappelle que l'ensemble de la commission, à l'exception de deux abstentions, s'est opposé au lancement d'un concours

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

d'architecture. Depuis ce vote en commission, vous avez rediscuté, j'imagine que M<sup>me</sup> Perler vous a expliqué ô combien il était urgent d'obtenir 1,2 million de francs pour lancer un concours d'architecture...

Le Parti libéral-radical estime, de son côté, qu'il n'est pas du tout urgent de voter un concours d'architecture à 1,2 million de francs, quand on ne sait toujours pas où l'on va mettre ces cars touristiques demain. Que fera le lauréat du concours devant tant d'incertitudes? Des mandats d'étude permettraient de discuter, d'envisager ce qu'il serait possible de faire. Mais un concours, à ce stade, est prématuré et irresponsable. C'est mettre la charrue avant les bœufs, et nous ne pouvons l'accepter.

Comme le président vous l'a annoncé, deux amendements supplémentaires vous sont donc proposés. Le premier, que je n'ai pas eu le temps de discuter avec vous en aparté, puisque je l'ai déposé il y a quelques instants, demande de:

*Projet d'amendement*

«Scinder en deux objets les délibérations I et II de la PR-1489.»

De cette façon, on pourrait adopter ce soir, comme prévu, le premier objet portant sur la rénovation de l'édicule.

Le deuxième propose de:

*Projet d'amendement*

«Renvoyer en commission des travaux et des constructions la deuxième délibération de la PR-1489 en tant que nouvel objet.»

On pourrait alors réétudier la possibilité, ou non, de lancer un concours ou un mandat d'études parallèles et de continuer à discuter de l'avenir de la place Dorcière.

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord qu'il est urgent et primordial de rénover cette gare. Je sais que, dans les rangs de la gauche, vous n'êtes pas unanimes sur la nécessité de lancer ce concours et demeurez volontiers ouverts à la discussion. Ces deux amendements sont l'ultime proposition que vous fait, ce soir, le Parti libéral-radical.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

**Le président.** Monsieur le conseiller municipal, vous maintenez donc votre amendement déposé auparavant qui concerne les 250 000 francs destinés à un mandat?

**M. Maxime Provini.** Oui.

**Le président.** D'accord, merci. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste MM. Timothée Fontolliet, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Monsieur Timothée Fontolliet, vous avez la parole.

**M. Timothée Fontolliet (S).** Merci, Monsieur le président. Je vais essayer d'être bref en ces heures tardives, d'autant que nous sommes dans un troisième débat. Nous savons que ces troisièmes débats devraient avoir lieu uniquement lorsqu'il y a de nouveaux éléments, ce qui n'est pas le cas. Mais on va faire ça...

*Une voix.* Il y a de nouveaux amendements.

*M. Timothée Fontolliet.* ... au plus vite, puisqu'il y a d'autres amendements, cela nous permettra au moins de voter le dernier amendement qui avait été oublié la dernière fois. *(Rire.)*

Le délai apporté par ce troisième débat nous aura permis d'étudier attentivement la proposition faite par la droite. Je me permets de répondre à mon collègue du Parti libéral-radical par rapport au terme de dogmatisme, nous avons étudié cette alternative en long en large et en travers, mais nous restons convaincus que le concours demeure la meilleure option pour atteindre les objectifs qui sont les nôtres, et nos objectifs diffèrent légèrement des vôtres, puisque nous souhaitons libérer totalement cette place du trafic des cars et des bus. Nous avons donc décidé, en âme et conscience et en réfléchissant correctement – je réfute le terme de dogmatisme –, d'avancer avec ce concours. Ce dossier traîne depuis des décennies. Pour rappel, nous sommes devant une infrastructure provisoire datant de 1958, nous sommes spécialistes à Genève pour ce genre de choses.

Nous souhaitons aussi donner un signal clair au Canton. On l'a dit, il y a des déplacements qui doivent avoir lieu. Avec ce concours, nous montrons la volonté de la Ville de déplacer la gare routière en dehors de l'hypercentre.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

Enfin, nous voulons avancer pour rendre cet espace aux habitants, en proposant un espace de loisirs végétalisé, pacifié, libéré des cars – nous l’avons mentionné dans notre amendement. C’est pour cela que nous n’étions initialement pas d’accord de valider le projet de concours. Avant amendement, celui-ci prévoyait en effet de conserver une gare routière de quelques places, option que nous avons rejetée à l’unanimité.

Les médias ont rendu compte aujourd’hui d’un sondage national réalisé par l’institut de recherche Sotomo, pour ceux que ça intéresse, qui explique clairement la volonté de la population citadine, je cite, «de voir les villes plus vertes et moins axées sur les voitures». C’est un énième sondage qui sort aujourd’hui, donc je me permets de le citer. (*Brouhaha.*) (*Applaudissements.*)

*Une voix.* ...la campagne.

*M. Timothée Fontolliet.* Ce sont uniquement des citoyens. Plus de 2000 personnes au niveau national.

*Une voix.* C’est un sondage.

*M. Timothée Fontolliet.* Pour avancer dans ce sens, et j’en aurai terminé, le concours est bel et bien, selon nous, le moyen le plus efficace.

J’ajouterai un élément financier qui a son importance: le mandat d’études parallèles rémunère tous les mandataires qui y participent. Cela obligerait à augmenter significativement le budget de 250 000 francs demandé par le Parti libéral-radical. On atteindrait un budget similaire à celui du concours, de ce point de vue là, on n’y gagnerait rien.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus par le concours. Comme nous l’avons expliqué lors du précédent débat – j’ai déjà été bien trop long –, nous assumons pleinement ce choix, et nous voterons une fois de plus en sa faveur.

*Une voix.* Bravo. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). J’ai aussi le droit de réponse, puisque j’ai été mentionné – sympathiquement – par M<sup>me</sup> Wuest. En revanche, les derniers propos tenus par M. Fontolliet me catastrophent, parce que ça confirme bien la fermeture...

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

**Le président.** Monsieur Daniel Dany Pastore, vous parlez au président, et je transmettrai.

*M. Daniel Dany Pastore.* Je ne fais que répéter ce qu'il a dit. (*Rires.*) L'intention est de fermer les rues Ami-Lévrier et François-Bonivard. Cela confirme mes craintes et mon manque de confiance que je mentionnais au début de mon exposé précédent. Monsieur le président... Monsieur le président, je vous parle. (*Rires.*)

**Le président.** Oui, pardon. (*Rires.*)

*M. Daniel Dany Pastore.* C'est vous qui m'avez demandé de m'adresser à vous. Donc je le fais. (*Rires.*) Alors que je pourrais prendre un éventail... (*Applaudissements.*)

**Le président.** Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal, veuillez m'excuser.

*M. Daniel Dany Pastore.* Je sais, je vous remercie. Mesdames et Messieurs ici présents, que vous soyez pour ou contre, et ceux qui nous suivent sur les écrans de télévision...

*Une voix.* Et qui roupillent. (*Rires.*)

*M. Daniel Dany Pastore.* ... avec un courage terrible, parce que là, on a plutôt envie d'aller se coucher avec ce qu'on entend de la gauche et des écolos. (*Brouhaha.*) La gangrène continue, Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, la fermeture des rues, la faillite des commerces, etc., au profit de qui? Pas de vous, mais des grands lobbies, la Migros, la Coop, Denner, etc. Les petits commerces disparaissent à la fermeture des rues. Les grands consortiums ne sont pas touchés. Regardez Manor, ça fonctionne à fond. Ils sont très bien (*remarque*), ils ont de bons produits, etc.

Monsieur le président, vous rendez-vous compte de cette politique actuelle, qui est une vraie gangrène pour la ville de Genève? On veut la transformer en immense parc et jardin. Ce ne sera plus possible de vivre, à moins d'aller dans les parcs faire des petits potagers pour cultiver des betteraves et de la pomme de terre. S'il vous plaît! Nous sommes dans une ville prospère, arrêtez de l'étouffer avec vos idées.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

D'ailleurs, tous les travaux qui traînent dans certains quartiers, comme près de la plaine de Plainpalais, augmentent la pollution. Les ouvriers marchent au ralenti, je me demande de qui ils ont reçu les ordres, eux qui ont été commandés par la Ville. Le boulevard du Pont-d'Arve, ça traîne, ça pollue, ça bouchonne.

Chers collègues, Monsieur le président, cela va continuer avec la fermeture de ces deux rues, qui sont des échappatoires pour les Pâquis. Vous n'aimez pas les Pâquis? Monsieur le président, ils sont élus à la Ville de Genève. Alors, on va enlever les Pâquis et s'occuper des autres quartiers. Mais les Pâquis, faut les condamner! Alors, faites des immeubles pour que les gens puissent déménager et aller vivre ailleurs!

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG). Au Larzac.*

*M. Daniel Dany Pastore.* Revenez à la normale, arrêtez avec vos bêtises. Restez concrets, réalistes, et faites confiance, pour une fois, aux ingénieurs de la circulation, qui seront les premiers, Monsieur le président, à dire que l'on ne peut pas fermer ces deux rues. Sinon, lorsque l'on débouche du pont de la Coulouvrenière, on ne peut aller nulle part. Si la place de Cornavin est prochainement fermée, on ne pourra plus aller tout droit. (*Brouhaha.*) Si on descend à droite, Madame Wuest – je vous rementionne mais gentiment –, on est obligé de poursuivre jusqu'aux Eaux-Vives.

**Le président.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Dany Pastore.* Cette place Dorcière, il faut la modifier, il faut l'améliorer, il faut la rénover, je suis pour. Vous voulez mettre de beaux arbres, je suis pour. Mais fermer encore des rues au centre-ville, où il y a besoin des commerces, eh bien non, vous exagérez! Monsieur le président, vous transmettez que, vraiment, c'est de la foutaise. (*Brouhaha.*) (*Rires.*)

**Le président.** Je transmettrai... Vous avez compris? (*Ndlr: il s'adresse à la gauche de l'hémicycle.*) C'est de la foutaise ce que vous dites... (*Rires.*) Monsieur Daniel Sormanni, c'est à vous... C'est compliqué de passer après Daniel Dany Pastore... (*Rires.*)

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Je vais attraper un fou rire...

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

**Le président.** Il n'y a plus rien à dire, il a tout dit...

*M. Daniel Sormanni.* Je lui laisse ses propos... J'aimerais quand même rappeler une ou deux vérités, au sujet des concours d'architecture et des mandats d'études parallèles. Vous rêvez! Un concours d'architecture, cela va prendre beaucoup de temps et beaucoup d'argent. J'aimerais vous rappeler un sujet sur lequel on n'a encore pas tranché et dont on parle depuis dix ou douze ans: la passerelle piétonne du Mont-Blanc. (*Rires.*) Vous vous rappelez que certains ici – je parle de votre prédécesseur, M. Pagani, vous transmettez à M<sup>me</sup> Perler – avaient lancé un concours d'architecture...

Ah, ça a bien réussi! Quand le premier prix est attribué, on est complètement pieds et poings liés à ce mandataire – cela rejoint les propos de M. Provini en tout cas lors du premier débat. On continue d'ailleurs de dodeliner dans cette affaire, qui est passée – soit dit en passant – d'une éventuelle facture de 20 millions de francs à plus de 60 millions aujourd'hui pour faire une passerelle piétonne, il y a de quoi s'arracher les cheveux. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau en commission, pour l'antépénultième fois. On n'est pas près d'en voir le bout, et peut-être bien qu'il n'y aura pas de bout du tout, et plus de subvention de la Confédération non plus, parce qu'avant qu'on plante un clou, il va encore se passer du temps...

Non, le concours d'architecture n'est pas la bonne solution. Vous voulez aller vite? Alors, faites un mandat d'études parallèles! M. Provini et le Parti libéral-radical ont parfaitement raison. Nous voterons donc en faveur de cet amendement. Cela dit, nous voterons aussi pour un renvoi en commission. Tout cela n'est pas mûr. Personne n'a dit qu'il voulait mettre les cars à la rue Ami-Lévrier ou à la rue François-Bonivard, tout cela vient de sortir du chapeau pour faire passer la pilule. Non, ce n'est pas une bonne idée. Non, il ne faut pas fermer ces rues.

D'ailleurs, si jamais cela venait à être voté, on peut se poser la question de lancer un référendum pour s'y opposer, puisque si on nous prend le doigt, ensuite on nous prendra la main, puis le bras... On a vu, tout à l'heure, comment le dialogue fonctionne, avec la proposition sur le CICR; on est venu me dire que notre amendement serait adopté avant de le torpiller juste derrière...

On n'est pas dans le bon trend. Une fois de plus, on nous cite une étude. Je l'ai lue cette étude, et elle m'a fait beaucoup rire, parce qu'elle ne vaut pas tripette. On ne peut pas se baser là-dessus pour dire que les gens en ont marre de la voiture en ville. Continuez à faire fuir tous les commerces en ville, et vous n'aurez plus les moyens de votre politique sociale, puisqu'il n'y aura plus de contribuables. Vous faites fausse route.

Il faut maintenant accepter soit l'amendement du Parti libéral-radical soit renvoyer cette proposition, qui n'est absolument pas mûre, en commission.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Maxime Provini, vous n'avez pas du tout été mis en cause, ce n'est pas parce que votre nom est cité que vous êtes mis en cause. Madame Frédérique Perler, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. J'aimerais préciser, par rapport à l'amendement du Parti libéral-radical, qu'avec 250 000 francs pour un mandat d'études parallèles, on n'avance pas très loin. Le montant est clairement insuffisant.

J'aimerais aussi préciser (*la cloche retentit*) – vous transmettez, Monsieur le président – à celles et ceux qui souhaitent voter pour cet amendement que si le mandat d'études parallèles (MEP) est un type de concours, il n'est pas un concours d'idées. Je crois qu'il y a un malentendu chez certains d'entre vous.

Le montant qui est demandé par le Conseil administratif vise à donner un mandat d'étude pour savoir où relocaliser les bus. Puis, une fois que la place Dorcière sera libérée de la circulation motorisée, nous pourrons organiser un concours, afin que des paysagistes et des aménagistes – il ne s'agit pas d'un concours d'architecture mais d'aménagement – réaménagent cette place et les voies adjacentes.

Voter en faveur d'un MEP est donc totalement illusoire. Le MEP s'applique quand il y a des enjeux très très complexes, par exemple on l'a fait pour le Bâtiment d'art contemporain, où il y avait des enjeux majeurs, techniques et énergétiques, et on ne savait pas comment les résoudre. On le fait aussi pour la voie verte, car la gestion de la déclivité y est extrêmement complexe. Le MEP est une forme différente de concours, qui reviendra tout aussi cher que ce qui est demandé par le Conseil administratif, sans pour autant disposer à la fin de l'étude nécessaire sur la relocalisation des cars de tourisme dans ce périmètre ou ailleurs.

Je tenais à préciser cela et à remercier l'ensemble de ce Conseil municipal, en premier lieu, pour avoir déjà accepté – il confirmera son vote – la rénovation de cet édicule. L'état de cet édicule et ses toilettes provisoires sont une véritable honte pour notre ville et pour l'accueil des personnes qui viennent encore sur cette place. Et en second lieu, de permettre, par l'adoption d'un amendement en deuxième débat, d'envisager la place Dorcière telle qu'elle a été conçue lorsqu'elle a été construite vers 1800 et quelques et qu'elle était une promenade. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Je vous fais voter les amendements de Maxime Provini, qui sont les plus éloignés.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

*Mis aux voix, l'amendement de M. Provini de scinder en deux objets distincts les délibérations I et II de la PR-1489 est refusé par 40 non contre 24 oui.*

**Le président.** Monsieur Provini, retirez-vous l'autre amendement qui est une suite logique à celui-ci?

**M. Maxime Provini (PLR).** Je dois vous répondre dans combien de temps?

**Le président.** Vous avez dix secondes... D'accord, le second amendement de Maxime Provini, qui demandait le renvoi de la deuxième délibération, est retiré. Il reste le troisième amendement de M. Provini.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Provini proposant un crédit de 250 000 francs pour un mandat d'études parallèles est refusé par 41 non contre 27 oui.*

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Mangeat demandant la modification de la dernière phrase de la troisième recommandation est accepté par 43 oui contre 25 non.*

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I, assortie d'une recommandation de la commission, est acceptée à l'unanimité (69 oui).*

*(Applaudissements.)*

**Le président.** Vous voyez que vous pouvez être tous d'accord!

*Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II, amendée et assortie de trois recommandations en séance plénière, est acceptée par 41 oui contre 29 non.*

Les délibérations sont ainsi conçues:

### DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 125 000 francs destiné à la rénovation du pavillon de la gare routière, situé 5, rue François-Bonivard, place Dorcière, sur la parcelle N° 2969 sise en la commune de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 125 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 300 000 francs voté le 15 janvier 2013 (proposition PR-1002/3, PFI 020.018.03), soit un total de 3 425 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 500 francs destiné à l'organisation d'un concours de projets et aux études pour le réaménagement et la végétalisation des espaces publics du périmètre de la place Dorcière élargi aux rues François-Bonivard et Ami-Lévrier, incluant la rénovation de la fontaine ainsi qu'un nouvel espace de loisirs répondant aux besoins de la population et libéré du trafic motorisé.

Proposition: rénovation du pavillon de la gare routière  
et réaménagement du périmètre de la place Dorcière

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Art. 5.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Les recommandations sont ainsi conçues:

### RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que l'affectation de l'avant-projet concernant la rénovation de l'édicule permette un changement d'affectation, une flexibilité concernant son affectation.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les cars de grandes lignes et de réseaux de grande distribution, les lignes internationales (FlixBus par exemple), transfrontalières et les lignes saisonnières (stations de ski par exemple) soient déplacés vers des hubs de mobilité (au P47 par exemple).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de trouver une solution raisonnable et adaptée afin de relocaliser les places nécessaires aux caristes et aux excursionnistes locaux dont l'activité nécessite des stationnements adaptés et proches des intérêts touristiques locaux.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la signalétique afin que les cars ne traversent plus les quartiers, notamment les Pâquis, en leur centre.

*Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.  
(Applaudissements.)*

**9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Demain, nous commencerons nos débats par les communications du bureau, puis par les réponses du Conseil administratif. Nous traiterons ensuite quelques interpellations orales et continuerons par le troisième débat sur le PRD-323. Nous reprendrons ensuite notre ordre du jour avec les rapports traités sans débat. Dès 20 h 30, nous traiterons les urgences.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2972
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2972
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2972
4. Motions d'ordonnancement . . . . .	2972
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 13 février 2023 de M <sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz, Brigitte Studer, Elena Ursache, Omar Azzabi, Denis Ruysschaert, Antoine Maulini, Ahmed Jama et Anna Barseghian: «Pour une répartition équitable du temps» (PRD-323 A)	2977
(Interventions). . . . .	2996
6. Proposition du Conseil administratif du 13 septembre 2023 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 000 000 de francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (PR-1588). . . . .	3011
(Interventions). . . . .	3013
7. Projet de délibération du 6 septembre 2023 de M <sup>mes</sup> et MM. Kevin Schmid, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, John Rossi, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Ruzanna Tarverdyan, Yves Steiner, Maxime Provini, Alia Meyer, Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Luc Barthassat, Nadine Béné, Yves Herren, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Eric Bertinat et Marie-Agnès Bertinat: «Pour une baisse du centime additionnel de 2,95 centimes au profit des Genevoises et des Genevois» (PRD-340) . . . . .	3029
(Interventions). . . . .	3030
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 275 500 francs, soit:	
– 3 125 000 francs destinés à la rénovation du pavillon de la gare routière, sis rue François Bonivard 5, place Dorcière, sur la parcelle	

N° 2969 sise en la commune de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal de la Ville de Genève;

- 1 150 500 francs destinés à l’organisation d’un concours de projets et aux études pour le réaménagement des espaces publics du périmètre de la place Dorcière élargi aux rues François-Bonivard et Ami-Lévrier, incluant la mise en conformité de la gare routière et la rénovation de la fontaine (PR-1489 A). Troisième débat . . . 3032
- 9. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 3046
- 10. Interpellations . . . . . 3046
- 11. Questions écrites . . . . . 3046

Le mémorialiste:  
*Gérard-Philippe Riedi*